

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2020 B 11053

Numéro SIREN : 527 573 141

Nom ou dénomination : APAVE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 47657

Compte de résultat consolidé

Notes	en K€	2021	2020
4	Chiffre d'affaires	989 161	814 555
	Variation des encours liés aux affaires	3 508	2 099
	Production comptable de l'exercice	992 669	816 654
	Production immobilisée	27 110	26 595
6	Achats consommés et services extérieurs	(345 548)	(294 770)
	Impôts et taxes	(21 847)	(23 189)
	Salaires (y.c participation des salariés)	(425 246)	(364 722)
	Charges sociales (*)	(176 521)	(137 112)
8	Autres produits et charges d'exploitation	9 262	11 001
	EBITDA (**)	59 879	34 457
	Pertes sur créances irrécouvrables nettes des dotations/reprises	(2 649)	(3 583)
	Dotations aux amortissements (avant impact écarts de réévaluation)	(25 797)	(22 101)
9	Dotations nettes aux provisions (PRC & actif circulant hors créances)	(5 556)	(6 499)
	Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions (***)	(3 854)	(4 163)
	Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	22 023	(1 889)
14.1	Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	(847)	64
	Résultat d'exploitation	21 176	(1 825)
	Produits financiers	7 175	1 596
	Charges financières	(7 613)	(7 830)
10	Résultat financier	(438)	(6 234)
	Produits exceptionnels	39 388	18 255
	Charges exceptionnelles	(41 625)	(35 351)
11	Résultat exceptionnel	(2 237)	(17 096)
12	Charge d'impôt	(8 722)	320
	Résultat net des entités intégrées	9 779	(24 835)
	Quote-part dans le résultat net des SME	104	223
	Résultat net consolidé	9 883	(24 612)
	- part du groupe	8 267	(24 250)
	- intérêts minoritaires	1 616	(363)

La modification de la présentation du compte de résultat par rapport à l'exercice précédent provient du nouveau règlement ANC 20

(*) Les charges sociales 2021 incluent l'abondement Apave réalisé dans le cadre de la mise en place d'un FCPE pour les salariés des entités françaises. Le montant total de l'abondement (y compris forfait social et CSG / CRDS) s'élève à 15,294K€

(**) L'EBITDA correspond au Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, pertes sur créances irrécouvrables, dotations nettes aux provisions pour risques et charges et dotations nettes aux provisions sur actif circulant

(***) Réévaluation effectuée à la constitution du Groupe

Bilan consolidé

Notes	en K€	Valeur brute	Amorts & provisions	31-déc-21	31-déc-20
				Valeur nette	Valeur nette
14.2	Immobilisations incorporelles	311 816	(93 764)	218 052	162 598
14.1	<i>dont écarts d'acquisition</i>	155 941	(37 527)	118 414	94 881
14.3	Immobilisations corporelles	405 546	(275 912)	129 634	126 515
14.5	Immobilisations financières	8 543	(998)	7 545	6 646
14.4	Titres mis en équivalence	501	-	501	1 764
	Total des actifs non courants	726 405	(370 673)	355 732	297 523
15.1	Stocks et encours	45 174	(1 732)	43 442	38 160
15.2	Clients et comptes rattachés	369 035	(30 091)	338 944	336 032
15.3	Autres créances et comptes de régularisation	68 583	(402)	68 181	81 444
16	Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	-	181 456	118 426
	Total des actifs courants	664 247	(32 225)	632 022	574 062
	TOTAL ACTIF	1 390 653	(402 898)	987 755	871 585

Notes	en K€	31-déc-21	31-déc-20
17	Capital	215 864	184 688
	Primes liées au capital	66 760	(0)
	Réserves	63 964	88 456
	Réserves de conversion groupe	(1 475)	(2 029)
	Résultat de l'exercice	8 267	(24 250)
	Capitaux propres - part du groupe	353 381	246 865
	Capitaux propres - part des minoritaires	9 623	3 296
	CAPITAUX PROPRES (GROUPE et MINORITAIRES)	363 004	250 161
18.1	Autres provisions pour risques et charges	82 275	78 415
19	Emprunts et dettes financières	147 256	180 977
19	Autres dettes financières	2 330	3 366
19	Concours bancaires créditeurs	422	3 815
21	Dettes fournisseurs	84 138	79 654
	Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	2 058	1 810
22	Autres dettes et comptes de régularisation	306 274	273 387
	Dettes	542 477	543 009
	TOTAL PASSIF	987 755	871 585

Tableau de flux de trésorerie consolidés

Notes	K€	2021	2020
	Résultat net consolidé	8 267	(24 250)
	Amortissements	28 078	26 357
	Provisions (hors actifs circulants)	2 386	14 380
	Changements de méthodes	371	[9]
	Résultat de cession net d'impôt	(6 727)	(3 502)
	Part des minoritaires des sociétés intégrées	1 616	(363)
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(104)	(223)
	Variation des impôts différés	(3 353)	(5 053)
	Capacité d'autofinancement	30 533	7 338
	Variation des stocks et encours	(4 380)	(3 487)
	Variation des postes clients (actifs / passifs)	7 702	25 562
	Variation des postes fournisseurs (actifs / passifs)	(1 109)	2 670
	Variation des autres créances et dettes (hors créances et dettes d'IS)	25 569	8 792
	ss-total avant créances et dettes d'impôt sur les sociétés	27 782	33 536
	Variation des autres créances / dettes d'impôts sur les sociétés	4 558	6 033
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	32 340	39 569
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	62 874	46 908
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(50 813)	(43 459)
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 639	12 251
	Acquisitions d'actifs financiers	(16 558)	(1 621)
	Cessions / diminutions des actifs financiers	11 661	(404)
14.4	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	53	106
	Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(34 996)	(32 588)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(71 014)	(65 714)
	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(757)	(86)
	Augmentation de capital	97 708	(152)
	Augmentation des emprunts et autres dettes financières	75 573	114 403
	Diminution des emprunts et autres dettes financières	(98 561)	(19 745)
	Variation des comptes courants	(202)	688
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	73 761	95 108
	Incidence des variations de cours des devises	801	(902)
	Variation de la trésorerie nette	66 422	75 400
	Trésorerie nette d'ouverture	114 608	39 208
	Trésorerie nette de clôture	181 030	114 608

Variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves	Résultat	Total part groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2019	184 688	-	(1 987)	81 424	6 433	270 558	(299)	270 258
Dividendes et affectation du résultat	-	-	-	6 433	(6 433)	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	(24 250)	(24 250)	(363)	(24 613)
Variation de périmètre	-	-	-	154	-	154	4 147	4 301
Autres mouvements	-	-	(42)	445	-	403	(190)	213
Capitaux propres clôture 31/12/2020	184 688	-	(2 029)	88 456	(24 250)	246 865	3 296	250 161
Dividendes et affectation du résultat	-	-	-	(24 368)	24 246	(122)	(27)	(149)
Augmentation de capital	31 176	66 760	-	(86)	-	97 850	11	97 861
Résultat net consolidé	-	-	-	-	8 267	8 267	1 616	9 883
Variation de périmètre	-	-	(276)	63	-	(213)	3 952	3 739
Autres mouvements	-	-	830	(101)	4	733	775	1 508
Capitaux propres clôture 31/12/2021	215 864	66 760	(1 475)	63 964	8 267	353 381	9 623	363 004

Il n'existe pas d'action d'auto contrôle.

Notes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021	10
1.1 – VARIATIONS DE PERIMETRE SUR LA PERIODE	10
1.2 – AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation	11
2.1 – REFERENTIEL COMPTABLE	11
2.2 – METHODES DE CONSOLIDATION	12
2.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPES	12
2.4 – DATE DE CLOTURE	12
2.5 – METHODES DE CONVERSION EN DEVISES	12
2.6 – ECARTS D'ACQUISITION	13
2.7 – REEVALUATION	14
2.8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)	14
2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles	14
2.9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
2.10 – CONTRATS DE LOCATION	15
2.11 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
2.12 – STOCKS (AUTRES QUE LES ENCOURS LIES AUX AFFAIRES)	15
2.13 – COMPTABILISATION DU RESULTAT SUR LES AFFAIRES	15
2.14 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	16
2.15 – AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL	16
2.16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS LIEES A LA REEVALUATION DES CONSTRUCTIONS LORS DE L'ENTREE DANS LE PERIMETRE	17
2.17 – PROVISIONS (HORS ENGAGEMENT DE RETRAITE), ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	18
2.18 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	18
2.19 – ACTIONS PROPRES	19
2.20 – EMPRUNTS BANCAIRES	19
2.21 – INSTRUMENTS FINANCIERS	19
2.22 – AUTRES PRODUITS, DOTATIONS AUX PROVISIONS, PARTICIPATION DES SALAIRES	19
2.23 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	19
2.24 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	19
2.25 – APPORTS DE TITRES	20
Note 3 – Périmètre de consolidation	20
3.1 – SOCIETES DETENUES DIRECTEMENT PAR APAVE SA	20
3.2 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT	20
3.3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
3.4 – INFORMATIONS PRO-FORMA LIEES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE 2021	21
Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	21
Note 5 – Production immobilisée	21

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes	22
Note 7 – Frais de recherche et développement	22
Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables	22
8.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	22
8.2 – CREANCES IRRECOURABLES NETTES DES DOTATIONS / REPRISES	22
Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients).....	23
Note 10 – Résultat financier	23
Note 11 – Résultat exceptionnel	24
Note 12 – Impôt sur le résultat.....	25
12.1 – TAUX D'IMPOT.....	25
12.2 – DETAIL DE L'IMPOT COMPTABILISE	25
12.3 – RAPPROCHEMENT IMPOT THEORIQUE / IMPOT REEL	25
Note 13 – Actifs immobilisés.....	26
13.1 – ECARTS D'ACQUISITION.....	26
13.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
13.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
13.4 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29
13.5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29
Note 14 – Actifs circulants	29
14.1 – STOCKS ET EN-COURS	29
14.2 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	30
14.3 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	30
Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
Note 16 – Capital	31
Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels	31
17.1 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	31
17.2 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES	31
17.3 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	32
Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	33
18.1 – ECHEANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	33
18.2 – ENDETTEMENT FINANCIER NET	34
18.3 – TAUX.....	34
18.4 – GARANTIES DONNEES LIEES AUX EMPRUNTS	34
Note 19 – Impôts différés	34
Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées	34
Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	35
Note 22 – Effectifs.....	35
Note 23 – Engagements hors bilan	35
23.1 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE.....	35

23.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE	35
23.3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE	35
Note 24 – Informations sur les parties liées.....	36
24.1 – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	36
24.2 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	36
24.3 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES NON CONSOLIDEES OU AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS	36
Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture	36
Note 26 – Détail du périmètre	37
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	40

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

APAVE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Courbevoie. L'activité du groupe est la maîtrise des risques, qui s'organise autour de 5 métiers : Inspection, Formation, Essais & mesures, Certification & labels, Conseils & accompagnement technique.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1.1 -- Variations de périmètre sur la période

Au 31 décembre 2021 le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 106 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif auxquelles s'ajoutent 6 succursales, contre 95 filiales et 3 succursales au 31 décembre 2020
- 14 sociétés contrôlées conjointement, contre 9 au 31 décembre 2020
- 2 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, contre 3 au 31 décembre 2020.

La liste exhaustive de ces sociétés est reproduite en note 27 « Détail du périmètre ».

Les variations de périmètre ci-dessous sont intervenues au cours de l'exercice 2021 :

- Acquisition par une filiale de Certifer SA, Belgorail, de 2 sociétés en Allemagne et au Pays-Bas exerçant dans le domaine de la certification ferroviaire. Le coût d'acquisition total incluant les honoraires des conseils et les droits d'enregistrement s'est élevé à 3,5 M€.
- Apave Développement a acquis la société Oppida Groupe, qui détient Oppida, exerçant dans le domaine de la Cybersécurité. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 16,9 M€
- Apave Développement a pris une participation dans la société LSTI avec sa filiale LST Worldwide, exerçant dans le domaine de la Cybersecutité. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 2,6 M€
- Apave Développement a acquis la société ICA Consulting qui détient les filiales Institut Aero Formation, Aero Training Center et Institut Aero Formation Dom Tom exerçant dans le domaine de la formation. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 13,8M€
- Apave Développement a pris une participation dans la société SixFoisSept, experte en smart-data et en intelligence artificielle. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 0,4 M€.
- Apave Développement a acquis la société Rhexis, spécialiste de l'externalisation de la gestion des plans de formation. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 1,7 M€
- Sopemea a acquis la société Axessim, experte en modélisation électromagnétique et simulation numérique. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 3,5 M€
- Apave international a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale CPM Italia la société Tecno Piemonte. Le coût d'acquisition total est de 4.8M€.

1.2 – Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par :

- Une activité soutenue, notamment dans le domaine de la Formation, après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire
- Un chiffre d'affaires en hausse de 21,4% par rapport à 2020
- Un EBITDA en hausse de 73,8% par rapport à 2020
- Le remboursement du prêt garanti par l'Etat de 80M€ qui avait été souscrit en août 2020
- Le déploiement du plan stratégique « Boost », qui couvre les années 2021 à 2025
- L'entrée au capital du groupe Apave du fonds d'investissement PAI Partners, via la création d'une holding de tête HOLDAPAVE
- La mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise par le groupe, pour la France.
Dans le cadre de la réorganisation du groupe et de son plan stratégique « Boost », le groupe a mis en place un FCPE – APAVE Horizon – ouvert à l'ensemble des salariés de ses filiales France détenues à 80% a minima. Cette opération, à laquelle 70,4% des salariés éligibles ont souscrit, comportait un abondement unilatéral ainsi qu'un abondement « classique ».
Le coût pour Apave s'est élevé à 15,3 M€ au titre de l'abondement versé au FCPE (y compris CSG / CRDS et forfait social) + 4,4M€ au titre de la décote appliquée aux actions Apave SA souscrites par le FCPE.
A l'issue de cette opération et de l'entrée au capital du fonds d'investissement PAI Partners, les actionnaires d'Apave SA sont la société HOLDAPAVE et le FCPE « Horizon ».

- Une harmonisation du statut social des salariés des 4 SAS et d'APAVE SA, qui a abouti à la mise en place d'un socle social commun à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022. Les conséquences dans les comptes 2021 sont principalement limitées au calcul de la provision pour congés payés (Cf. note 2.15)

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

APAVE applique, à compter du 1^{er} janvier 2021, la méthodologie des comptes consolidés définie par le nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les impacts de l'application du nouveau règlement sont présentés ci-après :

Changement des méthodes comptables

Les modifications de règles comptables concernent :

- Les écarts de conversion actifs et passifs, qui sont traités désormais comme dans les comptes sociaux. Ainsi les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions, et les écarts de conversion passifs ne sont plus constatés en produits.

Au 31/12/2021, les écarts de conversion actif s'élèvent à 540 K€, les écarts de conversion passif à 993 K€ et la provision pour pertes de change à 471 K€.

Le groupe n'a pas identifié d'autres impacts significatifs. En effet, le Groupe appliquait déjà les méthodes préférentielles rendues obligatoires par le nouveau règlement (activation des contrats de crédit -bail et assimilés, étalement des frais d'emprunts, activation des coûts d'acquisition des actifs et comptabilisation en charges des frais de constitution). En ce qui concerne l'activation des frais de développement devenue obligatoire par le nouveau règlement lorsque les conditions sont respectées, il n'y a pas d'impact, car le groupe avait déjà opté pour l'activation des frais de développement (Cf note 2.8.1)

Par ailleurs, le groupe a maintenu la comptabilisation des contrats à l'avancement, et l'étalement des subventions d'investissements.

Le nouveau règlement a été appliqué de manière prospective aux transactions intervenues à compter du 1^{er} janvier 2021.

Présentation des états financiers

Les principales modifications de présentation des états financiers sont détaillées ci-après :

- **Modification de la présentation du bilan**
 - Les écarts d'acquisition sont présentés au bilan avec les immobilisations incorporelles, le détail est donné en annexes,
 - Les impôts différés actifs sont présentés dans la rubrique autres créances et comptes de régularisation. Ils étaient présentés précédemment distinctement.
 - Les impôts différés passif sont présentés dans la rubrique autres dettes et comptes de régularisation. Ils étaient présentés précédemment en provisions pour risques et charges.
- **Modification de la présentation du compte de résultat :**
 - Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont présentés dans le résultat d'exploitation. Ils étaient précédemment constatés en bas du compte de résultat avant le résultat net consolidé.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Compte tenu de la forte volatilité de certains paramètres actuariels (principalement le taux d'actualisation), le groupe APAVE a décidé d'opter pour la méthode du corridor, qui consiste à différer les écarts actuariels, et à les reconnaître en résultat de manière étalée comme il ressort du détail de la provision nette fourni en note 18.2.

L'application de la méthode du corridor a été effectuée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.2 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles APAVE détient un contrôle conjoint avec un autre actionnaire sont intégrées proportionnellement. L'intégration proportionnelle conduit à ne constater les éléments du bilan, du compte de résultats, et les flux de trésorerie à hauteur de la quote-part détenue par le groupe APAVE.

Les sociétés dans lesquelles APAVE a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20% et 40% des droits de vote.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. La plus-value consolidée est déterminée par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans la plus-value consolidée.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 27.

2.3 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, cessions d'actifs, provisions...) sont éliminés en consolidation.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, excepté les entités Lloyd's Register Apave et Certifer Australia qui ont clôturé au 30 juin 2021 ainsi que les sociétés Apave Assessment India, Geecy Apave Private, AETS India qui ont clôturé au 31 mars 2021, et les sociétés ICA Consulting, Institut Aero Formation, Aero Training Center et Institut Aero Formation Dom Tom qui ont clôturé au 31 août 2021.

2.5 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes d'APAVE est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de la clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion passif ne sont plus constatés en produit depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Les écarts de change sont rattachés depuis le 1^{er} janvier 2017 au résultat d'exploitation, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture du risque de change au 31 décembre 2021.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. La conversion des comptes de ces filiales est effectuée de la manière suivante :

- Les comptes de bilan (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres sont converties aux cours historiques,
- Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période,
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées directement en réserves, dans une rubrique distincte intitulée « réserve de conversion ».
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale.

Lors de la cession d'une société étrangère avec perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

2.6 – Ecart d'acquisition

Principes généraux :

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément sont traités comme des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont calculés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation. Ils représentent la différence entre la valeur d'entrée (prix d'acquisition, valeur d'apport, frais d'acquisition nets d'impôts inclus), et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Pour rappel, en application du règlement ANC 2015-07, le groupe a décidé de ne plus amortir à compter du 1^{er} janvier 2016 ses écarts d'acquisition sur 20 ans pour les écarts d'acquisition significatifs, et sur 5 ans pour les autres, mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci via un test de dépréciation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein des immobilisations incorporelles (un détail est donné en annexe). Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provisions pour risques et repris en résultat sur une période de 5 ans. Les écarts d'acquisition considérés comme non matériels sont constatés en résultat immédiatement. Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice, qui donne le cas échéant lieu à une dépréciation complémentaire. Le détail des écarts d'acquisition positifs est donné en note 14.1. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs significatifs sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation sont effectués en regroupant les écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie (cf note 14.1). Les tests de dépréciation sur les principaux écarts d'acquisition sont réalisés en mettant en œuvre la méthode des flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont actualisés sur un horizon explicite de 5 ans, avec prise en compte d'une valeur terminale. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation défini pour chaque UGT, intégrant les risques spécifiques propres à chaque UGT. En pratique, les principaux paramètres actuariels pris en compte sont :

- Un taux d'actualisation de 9,3% pour la France et 12,3% pour le pôle international,
- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% pour la France et 3% pour le pôle international, sans changement par rapport à 2020.

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre de l'acquisition des titres EUROCONTROL :

Conformément au délai d'affectation prévu par les textes, le groupe a finalisé, sur cet exercice, les travaux permettant d'allouer le prix des titres acquis EUROCONTROL, à l'ensemble des actifs et passifs sur la base de leur juste valeur. En effet, au 31 décembre 2020, l'estimation de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables restait provisoire et a été finalisée au cours de cet exercice.

Les travaux menés, dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition, ont conduit à identifier les actifs suivants :

- La marque
La méthode retenue est la Royal Relief Method (RRM)
- Ecart d'évaluation immobilier
La méthode retenue est la valeur de marché
- Relations commerciales
La méthode retenue est la méthode des surprofits
- Goodwill résiduel

Les conséquences de la modification des valeurs d'entrée des actifs et passifs acquis dans le délai d'affectation ont été comptabilisées en contrepartie des réserves de consolidation.

2.7 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels (hors entrées dans le périmètre).

2.8 – Immobilisations incorporelles

2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement liés à des projets répondant aux critères d'activation (faisabilité technique, intention d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, avantage économique probables attendus, disponibilité de ressources, capacité à évaluer de manière fiable les dépenses) sont immobilisés, lorsque l'impact est significatif. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- Pour leur coût d'acquisition en cas d'acquisition.
- Pour leur coût de production pour le Groupe en cas de production interne.

Comme indiqué ci-dessus, les fonds de commerce non identifiables séparément sont constatés en écarts d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 5 ans pour les logiciels métiers. Le projet Ginkgo, projet très structurant pour le groupe, sera amorti linéairement sur une durée de 7 ans (durée d'utilité estimée).

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

2.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en produits constatés d'avance. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits d'exploitation.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

⇒ Gros œuvre	25 à 30 ans
⇒ Second œuvre	10 à 15 ans
⇒ Agencements, installation divers	10 ans

⇒ Matériels techniques	5 à 8 ans
⇒ Matériels de transport	5 ans
⇒ Matériels de bureau	4 à 6 ans
⇒ Matériels informatiques	4 à 5 ans
⇒ Mobiliers de bureau	6 à 8 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Les coûts d'acquisition des actifs (droits de mutation ...) sont activés.

2.10 – Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la pratique des normes internationales (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué, ...).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. La contrepartie étant constatée en dettes financières. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.11 – Immobilisations financières

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de titres des sociétés non consolidées,
- de dépôts et cautionnements,
- de prêts et créances immobilisées.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.12 – Stocks (autres que les encours liés aux affaires)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires. Les stocks d'en-cours de production (comportant notamment les encours liés aux contrats constatés selon la méthode de l'achèvement, cf note 2.13) et de produits finis sont valorisés au coût standard de production. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau d'activité normal ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte d'indices de pertes de valeur tels que les perspectives de ventes, et/ou de consommation, ou l'antériorité des stocks.

2.13 – Comptabilisation du résultat sur les affaires

Comptabilisation du résultat sur les affaires :

Le Groupe distingue les contrats de courte durée et les contrats de longue durée. La distinction entre courte et longue durée dépend de plusieurs critères (activité, durée, montant).

Les **contrats de courte durée** sont comptabilisés selon la méthode à l'achèvement. Une facture à établir est constatée à la clôture, si l'affaire a été clôturée, mais non encore facturée. Dans les autres cas, les travaux en cours liés aux contrats de courte durée sont comptabilisés en stocks au bilan et les variations sont constatées en variation de stocks au compte de résultat.

Les **contrats de longue durée** sont comptabilisés en fonction de la méthode de l'avancement, lorsque les conditions définies par les principes comptables (estimation du résultat prévisionnel, ...) sont respectées. Dans ce cas, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge à l'avancement.

Lorsque le montant déterminé selon la méthode de l'avancement est inférieur aux montants déjà facturés, un produit constaté d'avance est constaté pour le montant net (cf infra). Dans le cas contraire, l'écart est constaté en travaux restant à facturer, compris dans les factures à établir des comptes clients au bilan ; l'impact des variations de travaux restant à facturer est constaté en chiffre d'affaires au compte de résultat.

Produits constatés d'avance :

Les montants facturés d'avance (notamment dans le cas des contrats de courte durée non clôturés, et des contrats d'abonnement), ou lorsque le montant déterminé selon la règle de l'avancement est inférieur au montant du chiffre d'affaires déjà facturé, sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Avances financières :

Les avances financières reçues des clients sont constatées dans une rubrique spécifique, comprise dans les autres dettes.

Provisions (cf. Note 18) :

→ Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation est constatée, en fonction de la situation du client :

- les clients douteux (redressement judiciaire,...) et les clients contentieux (procédure contentieuse engagée,...) sont généralement provisionnés à 100% sauf situation particulière (garantie confirmée,...),
- les autres clients sont provisionnés en fonction des retards de règlement, à des taux compris entre 20% (à partir de 6 mois de retard) et 100% (au-delà de 24 mois de retard) pour les sociétés françaises.

→ Provisions pour risques et charges :

Lorsque les données prévisionnelles mises à jour par affaire mettent en évidence une perte, une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques et charges.

2.14 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Une information spécifique est donnée en annexe sur la trésorerie ou les placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.15 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise, aux engagements de retraite à titre principal ou complémentaire, et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, constatées au prorata de l'ancienneté acquise, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Paramètres	31-déc-21	31-déc-20
taux actualisation	1,10%	0,70%
taux croissance salaires	0,9%-2%	0,7%-1,5%
taux charges sociales	35%-46%	34%-44%
taux mortalité	TF 17-19	TF 16-18
taux turn-over	par société MAJ en 2021	par société MAJ en 2020

Afin de déterminer le taux d'actualisation, le Groupe a analysé les différents taux existants liés aux émissions obligataires présentant un risque marginal (Ibbox, ...) et a retenu un taux d'actualisation tenant compte de la durée (11,2 ans).

Le groupe a opté pour différer les écarts actuariels, en appliquant la méthode du « Corridor ».

Les écarts actuariels sont constatés en résultat lorsque le montant des écarts actuariels différés à l'ouverture de l'exercice est supérieur au montant le plus élevé, calculé à l'ouverture de l'exercice, entre 10% de l'engagement global et 10% de la juste valeur des actifs du régime. Dans ce cas, le montant constaté en résultat correspond à cet excédent divisé par la durée d'activité moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits. Aucun changement de régime différé n'a eu lieu depuis la création du groupe.

L'engagement est constaté au bilan en provisions pour risques et charges, pour le montant de l'engagement total, ajusté des écarts actuariels, du coût des services passés différés et de la juste valeur des fonds dédiés au financement des engagements.

La ventilation de la charge entre ses différentes composantes (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels, ...) est donnée en annexe.

Impact du changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022

Le groupe Apave a engagé en 2021 des démarches visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'Apave SA, qui ont abouti à la mise en place d'un socle social commun. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022, la convention collective de la Métallurgie s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le changement de convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022 va générer une augmentation de l'engagement groupe d'environ 22,5 M€. Cf Note 18.2.

Ce changement a été pris en compte au 31 décembre 2021 comme un changement de régime. L'impact sera étalé à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la durée moyenne d'acquisition résiduelle des droits pondérés de l'engagement (Cf supra).

Ainsi, ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de la provision nette constatée en 2021.

Le groupe a décidé de verser un montant exceptionnel de 3,5M€ aux différents fonds IFC qui gèrent les actifs des 4 SAS. La reprise de provision liée à ces versements a été constatée en résultat exceptionnel, comme le versement de 3,5M€. L'impact est par conséquent neutre sur le résultat exceptionnel.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.16 – Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre

Compte tenu de l'impact très significatif de la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des 5 entités (cf note 14.3), le complément de dotation aux amortissements lié à cet écart de réévaluation a été présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.17 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement :

- Les provisions pour risques liées aux affaires (responsabilité civile, franchise matériels, ...), déterminées en fonction des franchises prévues dans les contrats d'assurance,
 - les provisions pour risques spécifiques clients, liées à des litiges commerciaux, déterminées au cas par cas,
 - les provisions pour prestations restant à fournir, lorsque l'affaire a été clôturée, déterminées sur la base des travaux restant à effectuer,
 - les provisions pour pertes à terminaison, sur la base du résultat ré estimé par affaires (cf. note 2.13),
 - les provisions pour autres litiges (notamment litiges prud'homaux) qui sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes.
- Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales dans les comptes sociaux des filiales sont éliminées en consolidation. Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.18 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leur étant applicables. La convention d'intégration fiscale qui existait jusqu'en 2011 au sein du groupe Apave Développement a été annulée. Il existe depuis 2012 une convention plus large qui intègre notamment, outre les sociétés antérieurement dans l'intégration fiscale d'Apave Développement, les entités Apave Parisienne SAS, Apave Sud-Europe SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Alsacienne SAS, OSAC et Apave International (établissements France).

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extourne des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cessions internes, indemnités de départs à la retraite non comptabilisées en social, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, où lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs dont les échéances sont proches, ou en cas de possibilités de gestion fiscale à l'initiative du groupe.

Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe, qui ne dépasse généralement pas 5 ans. L'analyse est effectuée au niveau du groupe fiscal dans le cas des sociétés comprises dans un même périmètre d'intégration fiscale sauf dans le cas des différences temporaires utilisables au niveau de l'entité. Les possibilités d'imputation sur des résultats futurs tiennent compte des règles existantes en matière d'utilisation de déficits fiscaux (plafonnement, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 – Actions propres

Il n'existe pas d'actions propres à la clôture 2021 et 2020 au niveau d'APAVE S.A.

2.20 – Emprunts bancaires

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

2.21 – Instruments financiers

L'application au 1er janvier 2017 du nouveau règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a eu pour principale conséquence de reclasser en exploitation le résultat de change lié aux opérations commerciales, précédemment constaté en résultat financier.

2.22 – Autres produits, dotations aux provisions, participation des salariés

Les transferts de charges sont présentés en moins des autres produits d'exploitation. Les dotations aux provisions sont présentées nettes des reprises. La participation des salariés est présentée en résultat d'exploitation.

2.23 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, plan social,...),
- les coûts liés à un litige exceptionnel dans son montant.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.24 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la méthodologie des comptes consolidés.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive cédée / acquise,
- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés sont présentés en flux liés au financement.

2.25 – Apports de titres

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre des apports de titres effectués le 27 février 2011 :

Les apports des titres des 5 entités ont été réalisés aux valeurs réelles. La valeur réelle de chaque entité a été déterminée par un expert. Les valeurs d'apports ont été confirmées par un commissaire aux apports intervenu dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, liée aux apports.

L'affectation du prix d'acquisition a été effectuée sur la base de l'analyse de l'expert. Cette analyse a conduit à identifier des écarts de réévaluation essentiellement sur les postes suivants : constructions (sur la base d'un rapport effectué par un expert immobilier intervenu en 2010 sur le Groupe, dans la perspective du rapprochement des 5 entités), engagements de fin de carrière, retraitements d'homogénéisation des principes comptables (notamment sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et les dépréciations / provisions), réévaluation de certaines dettes financières à la juste valeur, et impôts différés correspondants.

L'écart entre la valeur d'apport et la juste valeur de chacune des 5 entités a été affecté en écarts d'acquisition, dont le détail par entité est rappelé ci-dessous :

en K€	% des titres acquis	Valeur des titres reçus par apports	Ecarts d'acquisition
APAVE SUDEUROPE SAS	100,00%	64 000	28 629
APAVE NORD-QUEST SAS	99,98%	53 984	20 527
APAVE INTERNATIONAL SAS	100,00%	19 000	11 641
APAVE PARISIENNE SAS	100,00%	57 000	18 433
APAVE ALSACIENNE SAS	100,00%	28 000	1 960
TOTAL		221 984	81 190

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés détenues directement par Apave SA

Le détail du périmètre de consolidation est donné en note 27.

Sociétés détenues directement par Apave SA		% d'intérêt		% de contrôle	
Sociétés	Méthode Consolidation	déc-21	déc-20	déc-21	déc-20
APAVE Exploitation France	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Infrastructure et Construction France	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Alsacienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Parisienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Nord Ouest SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Sud-Europe SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Développement	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE International SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OSAC	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

3.2 – Sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement

Les sociétés mises en équivalence sont :

- ISQ E-Learning : Taux de contrôle de 35%
- Certifer Algérie : Taux de contrôle de 37,69%

Certifer SA, détenue à 49% en direct depuis le 21 décembre 2017, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que les entités détenues par Certifer SA.

LSTI, détenue à 49% par Apave Développement, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que sa filiale LSTI Worldwide.

SixFoisSept, détenue à 50% par Apave Développement, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre suivantes sont intervenues sur l'exercice :

- Acquisition par l'entité Apave Développement de 80% de la société Oppida Groupe, et sa filiale Oppida, et 49% de la société LSTI, et sa filiale LSTI Worldwide, expert dans le domaine de la Cybersécurité.
- Acquisition de la société ICA Consulting, qui détient Institut Aero Formation, Aero Training Center et institut Aero Formation Dom Tom, dans le domaine de la formation.
- Acquisition par l'entité Apave Développement de 50% de l'entité SixFoisSept, spécialisée en smart-data et intelligence artificielle.
- Acquisition par l'entité Apave développement de 59% de l'entité Rhexis, experte pour le compte de client de la gestion des plans de formation.
- Acquisition par SOPEMEA de la société AxeSsim, spécialisée en modélisation électromagnétique et la simulation numérique.
- Liquidation de l'entité Apave Turquie
- Acquisition par Belgorail, une filiale de Certifer SA, de 2 sociétés, en Allemagne et au Pays-Bas dans le domaine de la Certification ferroviaire.
- Acquisition de 70% de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, filiale de l'entité Apave International

3.4 – Informations pro-forma liées aux variations de périmètre 2021

Les impacts liés aux variations de périmètre 2021 étant relativement peu significatifs, les acquisitions ont généré 13,3 M€ de chiffre d'affaires et un EBITDA de 1,9 M€, aucune information pro-forma n'est donnée sur le compte de résultats 2020.

Les impacts sur les variations de périmètre sont présentés spécifiquement dans les tableaux de mouvements du bilan et sur une ligne spécifique du tableau de flux de trésorerie.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires ventilé par zones géographiques est donné dans le tableau ci-dessous :

K€	Total	Europe	Afrique	Asie	Océanie	Moyen-Orient	Amérique	Océan Indien
2021	989 161	868 535	67 890	16 533	5 067	12 791	13 633	4 712
2020	814 555	702 128	56 550	21 222	4 820	12 468	13 812	3 555

Note 5 – Production immobilisée

La hausse de la production immobilisée 2021 (+1,9 % vs 2020) est liée aux projets informatiques. Elle s'élève à 27 110 K€ en 2021 (26 595 K€ en 2020).

Cette hausse provient principalement du projet « Gingko » qui vise à :

- l'uniformisation de l'outil de gestion des affaires « Heraclès », basé sur la technologie Mainta,
- l'intégration d'un modèle de données unique avec deux impératifs : la qualité des données et la satisfaction clients (One Data),
- la ré-urbanisation du système d'information pour simplifier les échanges entre les différentes « briques » logicielles,
- l'externalisation des infrastructures vers le Cloud pour gagner en sécurité.

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués principalement d'honoraires, de frais de postes et télécommunications, de frais bancaires.

En K€	2021	2020
Achats consommés et variations de stocks	(33 169)	(26 291)
Sous-traitance et assimilés	(128 101)	(107 844)
Locations immobilières	(23 377)	(20 346)
Locations autres	(31 669)	(28 346)
Entretien et maintenance	(20 790)	(19 418)
Assurances	(20 920)	(18 148)
Personnel extérieur	(2 254)	(2 198)
Frais de transports	(48 309)	(43 298)
Autres achats et charges externes	(36 959)	(28 881)
Total	(345 548)	(294 770)

Note 7 – Frais de recherche et développement

Le Groupe a essentiellement une activité de services. Certaines filiales ont une activité de recherche et développement, dont l'impact est globalement non significatif.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables

8.1 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont donnés dans le tableau ci-après :

En K€	2021	2020
Transferts de charges	8 478	11 043
Autres produits d'exploitation	2 944	2 346
Autres charges d'exploitation	(2 159)	(2 387)
Total	9 262	11 001

Les transferts de charges correspondent essentiellement aux remboursements reçus (au titre des dépenses de formation, des indemnités de départ remboursées par les fonds, ...) et des avantages en nature au titre des véhicules.

Les charges d'exploitations sont principalement liées aux sinistres, provisionnés pour l'essentiel, et les régularisations diverses et incluent des pertes de changes relatives à des opérations commerciales (223 K€ en 2021 et 437 K€ en 2020). Les autres produits d'exploitation intègrent notamment des régularisations diverses (extournes de clients créditeurs anciens, ...) et des gains de changes relatifs à des opérations commerciales (290 K€ en 2021 et 103 K€ en 2020).

8.2 – Créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises

L'impact des créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises est en diminution (2 649 K€ en 2021 vs 3 582 K€ en 2020).

Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients)

Les dotations nettes aux provisions sur actifs circulants sont données dans le tableau ci-après :

En K€	2021	2020
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(5 279)	(6 514)
Dotation nette aux provisions sur stocks et encours	(250)	15
Dotation nette aux provisions sur autres actifs circulants	(27)	(0)
Total	(5 556)	(6 499)

La variation de la dotation nette aux provisions pour risques et charges entre 2021 et 2020 (1 235 K€) provient principalement de la diminution des provisions CTC, à hauteur de (824 K€).

Note 10 – Résultat financier

Le détail des produits et charges financières est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2021	2020
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	-	0
Produits des placements de trésorerie et assimilés	123	51
Produits de change	3 918	213
Reprises de provisions	2 028	853
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	575	-
Autres produits financiers	1 106	479
Total des produits financiers	7 175	1 596

En Keuros	2021	2020
Intérêts sur emprunts et assimilés	(2 908)	(1 123)
Pertes de change	(1 186)	(5 452)
Dotations aux provisions	(361)	(137)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(360)	(0)
Autres charges financières	(3 258)	(1 118)
Total des charges financières	(7 613)	(7 830)
Résultat financier	(438)	(6 234)

Note 11 – Résultat exceptionnel

Le détail des produits et charges exceptionnel est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2021	2020
Produits exceptionnels sur opération de gestion	401	2 828
Produits de cession des actifs incorporels et corporels	19 639	12 251
Produits de cession des actifs financiers	10 397	239
Reprises de provisions exceptionnelles	8 933	2 921
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	8 933	2 586
Autres produits exceptionnels	18	16
Total des produits exceptionnels	39 388	18 255

En Keuros	2021	2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(14 086)	(16 757)
<i>dont correction d'erreur Apave Asie Pacific</i>		(7 738)
VNC des actifs incorporels et corporels cédés	(6 762)	(2 464)
VNC des actifs financiers cédés	(15 198)	(3 967)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(5 637)	(12 148)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(5 610)	(10 284)
<i>dont correction d'erreur Apave Asie Pacific</i>		(1 729)
Autres charges exceptionnelles	58	(15)
Total des charges exceptionnelles	(41 625)	(35 351)
Résultat exceptionnel	(2 237)	(17 096)

Le résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion se décompose ainsi :

En Keuros	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	799	1 719
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	403	808
Autres produits exceptionnels	(802)	301
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 587)	(707)
Pénalités et amendes	(29)	(574)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(838)	(7 865)
Autres charges exceptionnelles (restructurations)	(11 631)	(7 611)
Total du résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(13 685)	(13 929)

La VNC des actifs financiers cédés correspond principalement aux actions propres Apave SA (actions achetées à l'actionnaire Holdapave) et revendu le même jour au FCPE constitué pour le Plan d'Epargne Entreprise mis en place pour la France : actions propres achetées pour un montant de 14,766 K€ et cédées pour un montant de 10,336 K€. Ce dernier montant est inclus dans les produits de cession des actifs financiers.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion incluent notamment des indemnités transactionnelles de dirigeants pour un montant de (1,5) M€, des dépenses sur le projet Atlantide pour un montant de (3,4) M€, des versements volontaires aux fonds IFC pour un montant de (3,5) M€ (les reprises de provision correspondantes étant constatées en reprises de provisions exceptionnelles).

Note 12 – Impôt sur le résultat

12.1 – Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différé, s'élève à 27,5 % en 2021 et 31 % en 2020. L'intégration fiscale a permis de réaliser une économie d'impôt de 4 676 K€ sur l'exercice 2021 vs 1 820 K€ sur l'exercice 2020.

Compte-tenu de l'évolution prévisible des taux, l'impôt différé à long terme est constaté à 25% au 31 décembre 2021 (idem 31 décembre 2020).

12.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

En K€	2021	2020
Impôt exigible	(11 989)	(4 771)
Impôt différé	3 267	5 091
Total impôt	(8 722)	320

12.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

	31-déc-21	31-déc-20
Résultat Net	8 267	(28 117)
Intérêts minoritaires	1 618	(363)
Impôts sur les bénéfices	8 722	(1 238)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(104)	(223)
Charges et produits sur écarts d'acquisition	847	(10)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	19 349	(29 951)
Charge d'impôt théorique à	(5 321)	9 285
Différences permanentes	171	(1 561)
Reports déficitaires antérieurs activés	0	0
Reports déficitaires non activés	(955)	(4 861)
Différence de taux d'impôt	(541)	(712)
Credit d'impôt (dt CICE) et retenue à la source	(597)	79
Impôt forfaitaire - sociétés étrangères	0	0
Autres	(1 479)	(992)
Charge d'impôt réelle	(8 722)	(1 238)
Taux d'impôt effectif	-45,08%	-4,11%

Note 13 – Actifs immobilisés

13.1 – Ecart d'acquisition

Le Groupe a organisé son activité autour de 4 pôles :

Pôle France avec les 4 entités suivantes : Apave Parisienne, Apave Sud-Europe, Apave Nord-Ouest, Apave Alsacienne et leurs filiales

Pôle Développement regroupant Apave Développement et ses filiales

Pôle International regroupant Apave International et ses filiales

Pôle OSAC

Ces pôles constituent les unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe APAVE. Comme indiqué en note 2.6, le groupe a décidé de ne plus appliquer d'amortissement mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci, via un test de dépréciation. Celui-ci a conduit le groupe à déprécier des écarts d'acquisition à hauteur de 1 000 K€ en 2021.

En K€	2021	2020
Au 1er Janvier	94 881	77 071
Acquisitions	29 801	17 902
Dépréciation	(1 000)	(89)
Autres	(5 268)	(3)
Au 31 décembre	118 414	94 881

en K€	Valeur Brute	Cumul Amort & Deprec.	déc.-20	Dépréciation	Entrée de périmètre	Changements de périmètre et Autres	déc.-21
APAVE SUDEUROPE SAS	90 052	(7 047)	23 005	-	-	-	23 004
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	1 497	(1 497)	-	-	-	-	-
APAVE INTERNATIONAL SAS	12 060	(12 060)	-	-	-	-	-
APAVE NORD-OUEST SAS	20 527	(5 130)	15 397	-	-	-	15 397
APAVE PARISIENNE SAS	18 433	(4 610)	13 823	-	-	-	13 823
APAVE ALSACIENNE SAS	1 960	(490)	1 470	-	-	-	1 470
SOPEMEA	8 511	-	8 511	-	-	-	8 511
RSE FRANCE	89	(89)	-	-	-	-	-
PARC	3 285	-	3 285	-	-	-	3 285
CERTIFER (IP > 2017)	603	-	603	-	-	-	603
CERTIFER TRAMES URBAINES	-	-	-	-	-	-	-
CERTIFER ITALIA	118	-	118	-	-	-	118
BELGORAIL	1 608	-	1 608	-	-	-	1 608
AEMC	859	-	859	-	-	-	859
AEMC LAB	1 288	-	1 288	-	-	-	1 288
VARIABLE	4 205	-	4 205	(1 000)	1 550	-	4 754
BCS	936	-	936	-	-	-	936
BLUE2BGREEN	146	-	146	-	-	-	146
AEST	1 171	-	1 171	-	(48)	-	1 121
ERC GmbH	330	-	330	-	-	-	330
SIXFOISSEPT SAS	-	-	-	-	373	-	373
AXESSIM	-	-	-	-	1 338	-	1 338
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	-	-	-	-	1 611	-	1 611
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	-	-	-	-	10	-	10
RHEXIS	-	-	-	-	1 409	-	1 409
OPPIDA GROUPE SAS	-	-	-	-	13 259	-	13 259
OPPIDA SARL	-	-	-	-	996	-	996
LSTI	-	-	-	-	1 644	-	1 644
LSTI WORLDWIDE	-	-	-	-	535	-	535
ICA CONSULTING	-	-	-	-	8 477	-	8 477
APAVE CERTIFICATION ITALIA	1 426	-	1 426	-	-	-	1 426
APAVE MARE	168	(148)	20	-	-	0	20
APAVE TURQUIE	609	(808)	-	-	-	-	-
APAVE JAPAN	147	(118)	29	-	-	3	32
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	1 423	(1 000)	423	-	-	-	423
AGTS COTE D'IVOIRE	410	(407)	3	-	-	-	3
AGTS SENEGAL	68	-	68	-	-	-	68
ACT APAVE INTERNATIONAL	1	-	1	-	-	(1)	-
APAVE ASSESSMENTS INDIA	1 566	(1 566)	-	-	-	-	-
GEECY APAVE PRIVATE	1 786	(1 737)	(0)	-	-	-	(0)
APAVE GULF	1 690	(500)	1 190	-	-	-	1 190
EUROCONTROL SA	14 621	-	14 621	-	-	(6 928)	7 693
TECNO PIEMONTE Spa	-	-	-	-	195	-	195
OSAC	460	(115)	345	-	-	-	345
Total goodwill	132 003	(37 122)	94 881	(1 000)	31 350	(6 926)	118 414

13.2 – Immobilisations incorporelles

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Concessions, brevets & droits similaires	77 159	4 695	2 376	(12 085)	18 719	(8)	-	90 936
Droit au bail	123	-	-	-	-	3	-	126
Fonds commercial	(0)	-	0	(14)	14	-	-	0
Ecart d'acquisition	132 003	29 191	-	-	(6 928)	17	-	155 941
Immobilisations incorporelles en cours	43 779	1 329	26 591	-	(17 787)	-	-	53 912
Avances et acomptes s/imm. incorporelles	61	66	229	-	(171)	1	-	186
Autres immobilisations incorporelles	364	2 463	31	(5)	7 853	9	-	10 715
Valeur brute	253 488	37 744	29 227	(12 023)	1 699	22	-	311 816
Amortissements des concessions et droits similaires	(53 470)	(3 428)	(8 402)	11 781	9	8	-	(53 502)
Amortissements des autres immo	(123)	(22)	(667)	3	5	(4)	-	(809)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(37 122)	609	(1 000)	-	-	(13)	-	(37 527)
Autres amortissements sur immo. incorp.	(175)	(1 520)	(229)	-	-	(3)	-	(1 926)
Amortissement	(90 890)	(4 362)	(10 298)	11 785	14	(12)	-	(93 764)
Valeur nette	162 598	33 382	18 930	(239)	1 713	10	-	218 052

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à :

○ Apave SA	25 003 K€	(développements informatiques)
○ Axessim	411 K€	(développements informatiques)
○ Pôle Apave International	493 K€	(développements informatiques)
○ Osac	445 K€	(développements informatiques)

13.3 – Immobilisations corporelles

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Terrains	7 718	183	-	(307)	-	2	-	7 596
Aménagements des terrains	543	-	25	-	-	-	-	568
Constructions	166 277	7 561	79	(18 362)	3 640	322	-	159 517
Installations, agencements, aménagements constructions	40 340	594	2 048	(7 243)	586	(3)	-	36 313
Matériels et instruments de mesure	119 622	4 763	7 270	(3 641)	571	17	-	128 603
Matériels de transport	8 096	1 040	1 521	(1 096)	61	223	-	9 844
Matériel et mobiliers de bureau	45 016	1 787	2 312	(8 818)	89	(16)	-	40 371
Immobilisation corporelles en cours	2 412	-	6 487	-	(2 738)	21	-	6 163
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	39	1	447	-	(25)	-	-	462
Autres immobilisations corporelles	14 496	650	1 250	(506)	155	35	-	16 080
Valeur brute	404 559	16 579	21 439	(39 973)	2 340	602	-	405 546
Amortissements des aménagements de terrains	(447)	-	(21)	-	-	-	-	(468)
Amortissements des constructions	(103 277)	(3 040)	(6 672)	13 773	(1 216)	(71)	-	(100 504)
Amortissements des IAA de constructions	(29 361)	(376)	(1 321)	6 698	(7)	9	(0)	(24 357)
Amortissements des matériels de transports	(5 740)	(709)	(1 205)	1 000	(6)	(125)	-	(6 786)
Amortissement Mobilier de bureau	(37 224)	(1 407)	(2 840)	8 753	4	47	-	(32 667)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(93 862)	(4 095)	(7 298)	3 098	38	243	-	(101 875)
Prov. dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	(8 134)	(476)	(1 141)	514	5	(22)	-	(9 255)
Amortissements et dépréciations	(278 044)	(10 103)	(20 498)	33 836	(1 183)	81	(0)	(275 912)
Valeur nette	126 515	6 476	942	(6 137)	1 157	(681)	(0)	129 634

Les principales acquisitions de l'exercice portent sur du matériel et du mobilier pour APAVE Parisienne (655 K€), APAVE Nord-Ouest (1 118 K€), APAVE Sud-Europe (2 094 K€), le pôle Apave Développement (1 332 K€) ainsi que le pôle Apave International (3 278 K€). Les immobilisations corporelles en-cours correspondent principalement aux travaux concernant la réhabilitation du bâtiment de la rue Salneuve sur Apave Parisienne (5 895 K€).

Les matériels correspondent à des matériels et outillages de mesure (liés aux laboratoires), des matériels pédagogiques, etc.

Les dotations aux amortissements et dépréciation sont constatées en résultat d'exploitation.

Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les immobilisations comptabilisées au bilan du groupe.

Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail concernent essentiellement les constructions et les matériels. Le détail des valeurs brutes et des amortissements est donné dans le tableau ci-après :

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Terrains	1 620	-	-	-	-	1 620
Aménagements des terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	19 779	-	-	144	-	19 923
Installations, agencements, aménagements constructions	-	-	-	-	-	-
Matériels et instruments de mesure	14 453	-	-	-	(10)	14 443
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobiliers de bureau	11 414	-	(22)	-	(139)	11 253
Autres immobilisations corporelles	495	-	-	-	-	495
Valeur brute	47 761	-	(22)	144	(149)	47 734
Amortissements des aménagements de terrains	-	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions	(15 221)	-	(511)	(47)	-	(15 779)
Amortissements des IAA de constructions	(51)	-	-	-	-	(51)
Amortissements des matériels de transports	-	-	-	-	-	-
Amortissement Mobilier de bureau	(11 433)	-	(422)	-	108	(11 748)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(12 846)	-	(594)	-	-	(13 440)
Prov. dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	(39 551)	-	(1 527)	(47)	108	(41 018)
Valeur nette	8 210	-	(1 549)	97	(41)	6 716

13.4 – Sociétés mises en équivalence et autres immobilisations financières

En K€	31-déc-20	Quote-part dans les résultats 2021	Distribution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31-déc-21
ISQ E-LEARNING	362	102	(53)	-	-	412
ACT APAVE INTERNATIONAL	1 298	-	-	-	(1 298)	-
CERTIFER ALGERIE	104	2	-	3	(19)	89
Valeur nette	1 764	104	(53)	3	(1 317)	501

Le chiffre d'affaires, le résultat net et les capitaux propres des filiales mises en équivalence ne sont pas communiqués, compte tenu de leur impact non significatif.

La société ACT Apave international est intégrée globalement dans les comptes 2021, à la suite de rachat de minoritaires.

13.5 – Immobilisations financières

En K€	31-déc-20	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31-déc-21
Titres de participations consolidés	37	1 925	6	(6)	(1 955)	42
Titres de participation hors groupe	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non consolidées	780	1 595	(791)	1	-	1 587
Autres titres immobilisés	651	15 424	(14 766)	-	4	1 313
Dépôts cautionnements et autres actifs financiers	5 697	761	(879)	32	(10)	5 601
Valeurs brutes	7 180	19 705	(16 430)	27	(1 962)	8 543
Provisions pour dépréciation titres de participations non consolidés	(0)	-	0	-	(19)	(19)
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers	(534)	(444)	-	-	-	(979)
Provisions pour dépréciation	(534)	(444)	0	-	(19)	(998)
Valeur nette	6 646	19 260	(16 430)	27	(1 981)	7 545

Les sociétés non consolidées sont non significatives.

Les acquisitions et cessions des autres titres immobilisés correspondent à l'achat/revente des actions ASA pour l'opération du plan d'épargne entreprise pour la France.

Note 14 – Actifs circulants

14.1 – Stocks et en-cours

En K€	2021	2020
Prestations de services en cours	43 753	38 713
Matières premières et autres approvisionnements	1 421	984
Valeur brute	45 174	39 698
Provisions pour dépréciation des prestations de services en-cours	(1 460)	(1 244)
Provisions pour dépréciation des matières premières et autres approvisionnements	(272)	(294)
Provisions pour dépréciation	(1 732)	(1 538)
Valeur nette	43 442	38 160

Les encours sont liés uniquement aux contrats de courte durée non clôturés.

Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les en-cours comptabilisés au bilan du groupe.

14.2 – Clients et comptes rattachés

En K€	2021	2020
Créances clients	369 035	366 684
dont factures à établir	66 012	64 863
Valeur brute	369 035	366 684
Dépréciation clients	(30 091)	(30 652)
dont provisions travaux à facturer	(1 587)	(1 589)
Dépréciations	(30 091)	(30 652)
Valeur nette	338 944	336 032

14.3 – Autres créances et comptes de régularisation

En K€	2021	2020
Fournisseurs débiteurs, acomptes fournisseurs	4 150	3 768
Créances sur personnel & organismes sociaux	2 135	4 155
Créances fiscales hors impôts sur les sociétés	23 926	22 703
Etat, impôt sur les bénéfices	12 615	27 545
Charges constatées d'avance	12 753	10 523
Créances sur cessions d'actifs	672	281
Impôts différés actifs	1 753	2 651
Autres créances	10 579	11 735
Valeur brute des actifs courants	68 583	83 361
Dépréciation autres créances courantes	(402)	(1 917)
Autres actifs courants	68 181	81 444

Les autres créances ont une durée essentiellement inférieure à un an. Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	2021	2020
Valeurs mobilières	9 983	6 779
Comptes courants bancaires et disponibilités	171 472	111 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	118 426
Concours bancaires créditeurs	(422)	(3 815)
Trésorerie passive	(422)	(3 815)
Trésorerie nette	181 034	114 611

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments. L'analyse de la variation de la trésorerie nette est fournie dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capital

En K€	2021	2020
Capital social Apave SA - en KEUR	215 864	184 688
Nombre d'actions total	215 864 061	184 688 086
Valeur nominal en EUR	1	1

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle ni d'actions à droit de vote double. La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels

17.1 – Provisions pour risques et charges

En K€	31-déc-20	Variations de périmètre	Dotations expl.	Dotations excep.	Dotations	Reprises expl.	Reprises excep.	Reprises	Ecart de conversion	Autres mvt	31-déc-21
Provision pour risques clients (a)	37 021	169	6 555	2 750	9 305	(4 056)	(4 519)	(8 575)	40	(59)	37 902
Provisions pour pertes à terminaison sur affaires	399	1	498	-	859	(399)	-	(399)	20	(1)	879
Provisions pour risques sociaux et fiscaux	3 044	-	1 157	2 860	4 016	(1 132)	(847)	(1 979)	17	55	5 154
Provisions pour IDR et retraite complémentaire (cf note 18.2)	36 404	1 899	11 021	-	11 021	(8 103)	(3 567)	(11 669)	25	(103)	37 177
Provisions pour médailles du travail	943	-	489	-	489	(787)	-	(787)	3	-	645
Autres provisions pour risques et charges	804	-	73	30	104	-	-	-	2	(195)	515
Total	78 415	1 868	19 793	5 640	25 794	(14 476)	(8 933)	(23 409)	108	(103)	82 275
dont											
exploitation					19 793			(14 476)			
financier					360			0			
exceptionnel					5 640			(8 933)			
impôts											

17.2 – Engagements de retraite et assimilés

Le rapprochement entre l'engagement global et la provision constatée dans les comptes, compte tenu d'une part de la juste valeur du fonds, et d'autre part des écarts actuariels différés, figure dans le tableau ci-après :

En K€	Valeur actualisée des engagements totaux	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Changement de régime	Coût des services passés différés	Provision constatée
31-déc.-21	75 665	(12 596)	(1 743)	(24 149)	-	37 177
31-déc.-20	51 663	(9 585)	(5 674)	-	-	36 404

La juste valeur des fonds à la clôture est communiquée par les organismes qui gèrent les fonds.

Les mouvements de la provision en 2021 se détaillent comme suit :

En K€	Ouverture	Charge nette	Cotisations versées aux fonds	Variation de périmètre	Autres mouvements (a)	Clôture
31-déc.-21	36 404	5 249	(3 928)	1 498	(2 046)	37 177
31-déc.-20	35 357	4 892	(567)	-	(3 278)	36 404

(a) Les autres mouvements correspondent essentiellement aux indemnités versées, non financées par les fonds.

La charge nette sur l'exercice se détaille comme suit :

En K€	31-déc-21	31-déc-20
Droits acquis	4 731	4 385
Coût financier	274	586
Rendement des fonds	(82)	(114)
Ecart actuariels	171	35
Autres mouvements	155	-
Total	5 249	4 892

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une baisse des engagements de 5,5%.

En revanche, une variation du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur la provision comptabilisée dans les comptes consolidés, compte tenu du fait que les écarts actuariels sont différés par application de la méthode du corridor, à compter de 2019 (cf note 2.15).

17.3 – Actifs et passifs éventuels

Le GIE Ceten APAVE International (ci-après dénommé « APAVE ») dont APAVE NORD OUEST, APAVE SUD EUROPE, APAVE PARISIENNE et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». Suite à de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement revêt un caractère singulier car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme, sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019. Plusieurs audiences ont eu lieu depuis cette date.

La dernière s'est tenue le 10/01/2022 et la prochaine est planifiée pour le 11/04/2022, date à laquelle toutes les parties sont priées de remettre leurs conclusions. Le conseiller de la mise en état a renvoyé l'affaire plusieurs fois en raison des nombreuses conclusions complémentaires.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

L'APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et l'APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières

La ventilation des emprunts, concours bancaires et autres dettes financières est détaillée ci-après :

Endettement brut en K€	31-déc-20	Remboursement	Augmentation	Variation de périmètre	Autres	31-déc-21
Emprunts auprès d'établissements de crédit	42 716	(5 131)	9	1 428	(12 205)	26 817
Emprunt Dettes sénior	-	-	-	-	-	-
Emprunt bancaire investissement	26 222	(8 222)	-	-	-	18 000
Emprunt bancaire croissance externe	31 114	(5 445)	-	-	-	25 669
Prêt Garanti par l'Etat	80 000	(80 000)	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	927	441	75 374	27	1	76 770
Autres dettes financières	3 364	(96)	-	665	(1 603)	2 330
Concours bancaires	3 815	-	-	26	(3 419)	422
Total	188 158	(98 453)	75 383	2 146	(17 226)	150 007

Les autres dettes sont constituées principalement des cotisations-financement.

L'augmentation des « autres emprunts et dettes financières » correspond principalement à des prêts consentis à Apave SA par HOLDAPAVE, pour un montant total de 64 573 K€ (dont intérêts courus 1 082 K€) et à une émission d'obligations convertibles réalisée dans le cadre de la mise en place du FCPE, pour un montant de 11 071 K€.

Les dettes relatives aux contrats de crédits syndiqués (« Club Deal ») mis en place le 25/07/2014, et amendé le 21/05/2015, le 29/07/2016, le 25/10/2017, le 26/07/2019, le 02/03/2020 et le 24/07/2020 sont assujetties à un covenant bancaire.

Ce covenant bancaire correspond au Ratio de Levier (Endettement Financier Net / EBITDA) qui doit être inférieur à 2,0.

Le covenant ne sera pas testé au 31/12/2021, le crédit syndiqué actuel devant être intégralement refinancé par un nouveau crédit syndiqué, avant la fin du 1^{er} semestre 2022 (cf note 26).

18.1 – Echancier de l'endettement financier brut

En K€	Total Emprunts	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et autres dettes	105 916	20 895	84 019	1 002
Concours bancaires créditeurs	422	422	-	-
Prêt garanti par l'Etat	-	-	-	-
Emprunt bancaire croissance externe	25 669	25 669	-	-
Emprunt bancaire investissements	18 000	18 000	-	-
Total Endettement financier brut	150 007	64 986	84 019	1 002

L'essentiel des dettes financières est émis en euros.

18.2 – Endettement financier net

L'endettement financier net est détaillé ci-après :

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Endettement financier brut	(150 007)	(188 158)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	118 426
Endettement financier net	31 448	(69 732)

Avec la mise en place du Club Deal, il existe des clauses de défaut attachées aux contrats d'emprunts.

18.3 – Taux

Les prêts consentis par HOLDAPAVE à Apave SA (pour un montant total de 63 491 K€) ainsi que l'emprunt obligataire de 11 071€, portent intérêt au taux annuel fixe de 5%. Les autres dettes financières ont été principalement contractées à taux variables (EURIBOR 1M ou 3M principalement).

18.4 – Garanties données liées aux emprunts

Cf note 24.

Note 19 – Impôts différés

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Fiscalité sur déficits reportables	352	405
Engagements de retraite	8 294	9 029
Crédit bail	(1 167)	(1 420)
Juste valeur réévaluation immobilisations	(10 783)	(9 857)
Autres impôts différés	(2 383)	(5 079)
Impôts différés nets	(5 686)	(6 923)
Dont: impôts différés actifs	1 753	2 651
Dont: impôts différés passifs	(7 439)	(9 574)

Il n'existe pas d'impôts différés directement imputés en réserves en 2021 (idem 2020).

Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Dettes fournisseurs	53 237	52 262
Fournisseurs - factures non parvenues	30 278	26 968
Versement à effectuer sur titres de participation	623	424
Dettes fournisseurs et assimilées	84 138	79 654

Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Clients créditeurs, acomptes clients	11 064	12 217
Dettes sociales	111 025	90 913
Dettes fiscales	82 500	79 079
Impôts sur les bénéfices	2 533	550
Impôts différés passif	7 439	9 574
Produits constatés d'avance	82 756	73 774
Autres dettes	8 957	7 280
Total autres dettes	306 274	273 387

Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de courte durée (chiffre d'affaires lié aux contrats non clôturés), et aux contrats de longue durée (lorsque la production valorisée à l'avancement est inférieure aux montants déjà facturés. Cf note 2.13.

Note 22 – Effectifs

Les effectifs inscrits du groupe s'élèvent à 13 091 au 31/12/2021 contre 12 312 au 31/12/2020.

Les acquisitions réalisées en 2021 se sont traduites par l'entrée de plus de 300 personnes.

Le tableau ci-dessous ventile les effectifs par entité / pôle en 2021 et 2020 :

	APAVE Parisienne	APAVE Nord- Ouest	APAVE Alsacienne	APAVE Sud Europe	Apave International	APAVE Développement	OSAC	Apave SA	TOTAL
31-déc-21	1 282	2 139	616	3 500	4 411	777	172	194	13 091
31-déc-20	1 236	2 166	613	3 384	4 127	476	164	146	12 312

Note 23 – Engagements hors bilan

23.1 – Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Néant.

23.2 – Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Engagements liés aux dettes financières

Les garanties données liées à des emprunts et concours financiers s'élèvent à correspondent au nantissement de premier rang du compte titre pour les entités juridiques suivantes :

- ✓ Apave Alsacienne SAS : 14.370 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Parisienne SAS : 1.440.468 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Nord-Ouest SAS : 3.157.601 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Sud Europe SAS : 237.448 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave International SAS : 427.209 actions représentant 100 % du capital social

Engagements liés aux instruments dérivés

Il n'existe aucun engagement au 31/12/2021 au titre d'instruments dérivés, idem au 31/12/2020

23.3 – Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

Engagements donnés

Les engagements donnés (avals, cautions bancaires et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 18,6 M€ au 31/12/2021 (19,2 M€ au 31/12/2020).

Les engagements liés à des commandes d'actifs corporels ne sont pas significatifs au 31/12/2021 (idem 2020).

Engagements reçus

Néant au 31/12/2021 (idem 31/12/2020).

Note 24 – Informations sur les parties liées

24.1 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée, car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

24.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice.

24.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ou ayant des dirigeants communs

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice

Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture

- Le groupe suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.
Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union Européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évalués à ce stade.
Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.
- Suite aux démarches engagées en 2021 visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'APAVE SA, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022.
- Le contrat syndiqué en vigueur au 31/12/2021 sera intégralement refinancé avant le 30/06/2022. Le montant de 43,7M€ restant dû au 31/12/2021 sera intégralement remboursé et refinancé par une dette équivalente, dont les caractéristiques seront différentes du contrat syndiqué actuel. Le nouveau contrat syndiqué prévoira également la mise en place d'une ligne de crédit Investissements d'un montant de 150M€, d'une ligne de crédit renouvelable de 50M€ ainsi que d'une ligne de crédit non confirmée de 60M€. Une ligne de crédit refinancement de 50M€ permettra de refinancer les 43,8M€ restant dus au titre du contrat de crédit actuel, ainsi que 6,3M€ au titre de dettes bilatérales contractées dans différentes entités du groupe.

Note 26 – Détail du périmètre

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Unité	Pays	31-déc-21		31-déc-20	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVESA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CETEN APAVE INTERNATIONAL	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE EXPLOITATION France	France	100,00		100,00	
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France	France	100,00		100,00	
APAVE PARISIENNE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
EEM	France	Absorbée par Apave NDT en 2021		100,00	100,00
APAVE NORD-OUEST SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Barberais	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Lindon	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Olivier	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI les Mouettes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI le Grand Large	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Daunor	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Îton	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ALSACIENNE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE SUDEUROPE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MONACO	Monaco	99,70	99,70	99,70	99,70
AQUALIS	France	99,40	99,40	99,40	99,40
LLOYD'S REGISTER APAVE	Royaume Uni	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CETAL BLANZAT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CETAL TASSIN	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI LES PINS	France	Liquidée en 2021		100,00	100,00
APAVE DEVELOPPEMENT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPEMEA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVAL	France	100,00	100,00	99,97	99,97
SOPAVIB	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MEDIVA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE AEROSERVICES	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERSERVICES INSPECTION	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE CERTIFICATION	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BVT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
ADIAG	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AQUASS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
RSE France	France	100,00	100,00	100,00	100,00
PARC	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC Lab	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Variable	France	100,00	100,00	80,00	80,00
BCS	France	51,00	51,00	51,00	51,00
Blue2BGreen	France	100,00	100,00	75,00	75,00
Akessim	France	100,00	100,00	-	-
Rhexis	France	59,00	59,00	-	-
Opplida Groupe	France	80,00	80,00	-	-
Opplida	France	80,00	80,00	-	-
ICA Consulting	France	100,00	100,00	-	-
Institut Aero Formation	France	100,00	100,00	-	-
Aero Training Center	France	100,00	100,00	-	-
Institut Aero Formation Dom Tom	France	100,00	100,00	-	-
OSAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00

Unité	Pays	31-déc-21		31-déc-20	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE INTERNATIONAL SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AETS	France	70,41	70,41	70,41	70,41
APAVE Ibérica	Espagne	95,00	95,00	95,00	95,00
CPM APAVE ITALIA	Italie	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE Certification Italia	Italie	98,40	98,40	98,40	100,00
APAVE SEE DOO	Macédoine	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Rope Access	Macédoine	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE BELGIUM S.A.	Belgique	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE Maré	Croatie	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE Vertech	Serbie	88,00	88,00	88,00	88,00
BEEIVIO	MACEDOINE	51,00	51,00	51,00	51,00
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	HONGRIE	100,00	100,00	100,00	100,00
EBTS Dooel	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
Nolten Services	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AAJA Bvp	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AGTS CI GUINEE CONAKRY	Guinée Conakry	100,00	100,00	99,42	100,00
Cete APAVE Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	99,42	99,42	99,42	99,42
APAVE Burkina	Burkina Faso	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE Cameroun	Cameroun	99,77	99,77	99,77	99,77
APAVE Sahel	Sénégal	99,99	99,99	99,99	99,99
AGTS SENEGAL (ex LABOSOL AGTS SA)	Sénégal	98,83	98,83	83,81	83,81
APAVE Mali	Mali	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS Mali	Mali	84,64	84,64	84,64	85,00
ISQ APAVE Angola	Angola	47,00	47,00	47,00	47,00
APAVE Gabon S.A.S	Gabon	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Ghana Technical services	Ghana	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE Indian Ocean	Ile Maurice	100,00	100,00	100,00	100,00
AID Dev.	Ile Maurice	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Madagascar	Madagascar	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE Algérie	Algérie	75,75	75,75	75,75	75,75
APAVE Lybie	Libye	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Guinée Equatoriale S.A.	Guinée Equatoriale	64,98	64,98	64,98	64,98
GEO L.E.M.	Gabon	79,00	79,00	79,00	79,00
APAVE GHANA INSPECTION	Ghana	89,55	89,55	89,55	90,00
APAVE Tchad	Tchad	100,00	100,00	100,00	100,00
ACT Apave International	Tunisie	50,67	50,67	50,67	50,67
APAVE Liban	Liban	97,50	97,50	97,50	97,50
APAVE Turquie	Turquie	Liquidée en 2021		100,00	100,00
APAVE Qatar	Qatar	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE Middle East	Liban	89,70	89,70	89,70	88,00
APAVE GULF	OMAN	99,00	70,00	99,00	70,00
APAVE Asia-Pacific	Vietnam	99,88	99,50	99,50	99,50
APAVE Malaisie	Malaisie	90,00	90,00	90,00	90,00
APAVE China	Chine	100,00	100,00	99,50	100,00
APAVE Japan	Japon	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE Singapore	Singapour	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE Myanmar	Myanmar	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE ASSESSMENTS INDIA	INDE	100,00	100,00	100,00	100,00
GEECY APAVE PRIVATE	INDE	92,31	92,31	92,31	92,31
Apave Sebru	Brunei	99,90	99,90	99,70	100,00
Apave Borneo	Brunei	49,95	49,95	49,95	50,00
AETS INDIA	INDE	69,71	69,71	69,71	99,00
EUROCONTROL SA	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
EUROCONTROL INTERNATIONAL INSPECTION SERVICES S	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
ECESC SERVICIOS DE INSPECCION MEXICO DE RL DE CV	Mexique	90,00	90,00	90,00	90,00
EC INGENIERIA Y CONSULORIA SAC	Pérou	90,00	90,00	90,00	90,00
EISP QUALIDADE UNIPessoal LDA	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
Tecno Piemonte	Italie	68,88	70,00	-	-

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Sociétés intégrées proportionnellement		31-déc-21		31-déc-20	
Unité	Pays	% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
CERTIFER SA	France	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER Italia	ITALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
Belgorail	BELGIQUE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER Australia	AUSTRALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER America latina	BRESIL	53,56	48,51	53,56	48,51
CERTIFER China	Chine	54,10	49,00	54,10	49,00
AEBT	Allemagne	54,10	49,00	54,10	49,00
ERC GmbH	Autriche	37,87	34,30	37,87	34,30
SixFoisSept	France	50,00	50,00	-	-
AEBT Suisse	Suisse	54,10	49,00	-	-
HHC DRS BV	Pays-Bas	54,10	49,00	-	-
HHC DRS Deutschland GmbH	Allemagne	54,10	49,00	-	-
LSTI	France	49,00	49,00	-	-
LSTI Worldwide	Irlande	49,00	49,00	-	-

Liste des entités du Groupe Apave consolidées par mise en équivalence

Sociétés mises en équivalence		31-déc-21		31-déc-20	
Unité	Pays	% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
ISQ E-LEARNING	Portugal	35,00	35,00	35,00	35,00
Certifer Algérie	Algérie	37,69	37,69	37,69	48,95

Liste des Etablissements du Groupe Apave

Unité	Pays
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	Emirats Arabe Unis
APAVE INTERNATIONAL MAROC	Maroc
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	Tunisie
Apave Sudeurope Suisse	Suisse
Apave Sudeurope Nouvelle Calédonie	NC
Belgorail Espagne	ESPAGNE

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Nom	Audit des comptes		Autres honoraires	
	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-20
Arthaud & Associés	681	637	6	-
Mazars	158	116	28	20
Mosselmans & Associés	21	57	-	-
RSA	63	73	-	-
AD Rouen	11	12	-	-
Jean Luc Marty	15	-	-	-
ODYCE NEXIA	40	18	-	-
Alaimo MATTEO	14	16	-	-
BDO	2	29	-	-
Cabinet Fiducia	5	10	-	-
RSM Baker Tilly	11	11	-	-
Consortium 2A	11	11	-	-
DR Moretti	20	-	-	-
Autres Cabinet	106	127	0	-
Total	1 158	1 112	35	20

Arthaud & Associés

Arthaud & Associés Audit
73 Rue François Mermet
69160 Tassin La Demi-Lune

mazars

Mazars
109 Rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06


**Certifié conforme
à l'original**

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 215 864 061 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 215 864 061 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'Assemblée Générale de la société APAVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société APAVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 17.3 « Actifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés concernant un passif éventuel lié à un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon, dénommé « Clinique Mermoz ».
- La note 2.1 « Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés concernant la première application du règlement ANC n°2020-01 constituant un changement de méthode comptable.
- La note 2.15 « Avantages accordés au personnel » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de convention collective avec un effet au 1^{er} janvier 2022.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 1.1 « Variations de périmètre sur la période », 2.6 « Ecart d'acquisition », 2.25 « Apports de titres » et 13.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes de comptabilisation, ainsi que les règles et méthodes d'évaluation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 118 millions d'euros en valeur nette comptable au 31 décembre 2021. Ces écarts d'acquisition ont également fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier le montant net des écarts d'acquisition en examinant les méthodes comptables utilisées, les données et hypothèses retenues, le caractère raisonnable des paramètres utilisés ainsi que leur correcte application. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciations ainsi que

les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Enfin, nous avons vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

- La note 2.13 « Comptabilisation du résultat sur les affaires » de l'annexe expose les modalités de calcul des factures à établir, produits constatés d'avance et travaux en cours relatifs à la comptabilisation du résultat sur les affaires, ainsi que les modalités de calcul des dépréciations des créances clients et provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-La-Demi-Lune et Lyon, le 09 mai 2022

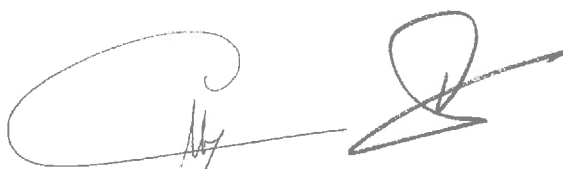
Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

MAZARS

Olivier Arthaud et Carole Troncy

Frédéric Maurel



**Frederic
MAUREL**

Signé numériquement par Frédéric
MAUREL
CN : cn=Frederic MAUREL, o=FR,
ou=MAZARS, ou=0002 351497649,
email=frédéric.maurel@mazars.fr
Raison : Bon
Date : 2022.05.09 09:30:15 +0200

Note : Le présent rapport comporte 38 pages annexées par nos soins.

Compte de résultat consolidé

Notes	en K€	2021	2020
4	Chiffre d'affaires	989 161	814 555
	Variation des encours liés aux affaires	3 508	2 099
	Production comptable de l'exercice	992 669	816 654
	Production immobilisée	27 110	26 595
6	Achats consommés et services extérieurs	(345 548)	(294 770)
	Impôts et taxes	(21 847)	(23 189)
	Salaires (y.c participation des salariés)	(425 246)	(364 722)
	Charges sociales (*)	(176 521)	(137 112)
8	Autres produits et charges d'exploitation	9 262	11 001
	EBITDA (**)	59 879	34 457
	Pertes sur créances irrécouvrables nettes des dotations/reprises	(2 649)	(3 583)
	Dotations aux amortissements (avant impact écarts de réévaluation)	(25 797)	(22 101)
9	Dotations nettes aux provisions (PRC & actif circulant hors créances)	(5 556)	(6 499)
	Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions (***)	(3 854)	(4 163)
	Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	22 023	(1 889)
14.1	Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	(847)	64
	Résultat d'exploitation	21 176	(1 825)
	Produits financiers	7 175	1 596
	Charges financières	(7 613)	(7 830)
10	Résultat financier	(438)	(6 234)
	Produits exceptionnels	39 388	18 255
	Charges exceptionnelles	(41 625)	(35 351)
11	Résultat exceptionnel	(2 237)	(17 096)
12	Charge d'impôt	(8 722)	320
	Résultat net des entités intégrées	9 779	(24 835)
	Quote-part dans le résultat net des SME	104	223
	Résultat net consolidé	9 883	(24 612)
	- part du groupe	8 267	(24 250)
	- intérêts minoritaires	1 616	(363)

La modification de la présentation du compte de résultat par rapport à l'exercice précédent provient du nouveau règlement ANC 20

(*) Les charges sociales 2021 incluent l'abondement Apave réalisé dans le cadre de la mise en place d'un FCPE pour les salariés des entités françaises. Le montant total de l'abondement (y compris forfait social et CSG / CRDS) s'élève à 15,294K€

(**) L'EBITDA correspond au Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, pertes sur créances irrécouvrables, dotations nettes aux provisions pour risques et charges et dotations nettes aux provisions sur actif circulant

(***) Réévaluation effectuée à la constitution du Groupe

Bilan consolidé

Notes	en K€	Valeur brute	Amorts & provisions	31-déc-21	31-déc-20
				Valeur nette	Valeur nette
14.2	Immobilisations incorporelles	311 816	(93 764)	218 052	162 598
14.1	<i>dont écarts d'acquisition</i>	155 941	(37 527)	118 414	94 881
14.3	Immobilisations corporelles	405 546	(275 912)	129 634	126 515
14.5	Immobilisations financières	8 543	(998)	7 545	6 646
14.4	Titres mis en équivalence	501	-	501	1 764
	Total des actifs non courants	726 405	(370 673)	355 732	297 523
15.1	Stocks et encours	45 174	(1 732)	43 442	38 160
15.2	Clients et comptes rattachés	369 035	(30 091)	338 944	336 032
15.3	Autres créances et comptes de régularisation	68 583	(402)	68 181	81 444
16	Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	-	181 456	118 426
	Total des actifs courants	664 247	(32 225)	632 022	574 062
	TOTAL ACTIF	1 390 653	(402 898)	987 755	871 585

Notes	en K€	31-déc-21	31-déc-20
17	Capital	215 864	184 688
	Primes liées au capital	66 760	(0)
	Réserves	63 964	88 456
	Réserves de conversion groupe	(1 475)	(2 029)
	Résultat de l'exercice	8 267	(24 250)
	Capitaux propres - part du groupe	353 381	246 865
	Capitaux propres - part des minoritaires	9 623	3 296
	CAPITAUX PROPRES (GROUPE et MINORITAIRES)	363 004	250 161
18.1	Autres provisions pour risques et charges	82 275	78 415
19	Emprunts et dettes financières	147 256	180 977
19	Autres dettes financières	2 330	3 366
19	Concours bancaires créditeurs	422	3 815
21	Dettes fournisseurs	84 138	79 654
	Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	2 058	1 810
22	Autres dettes et comptes de régularisation	306 274	273 387
	Dettes	542 477	543 009
	TOTAL PASSIF	987 755	871 585

Tableau de flux de trésorerie consolidés

Notes	K€	2021	2020
	Résultat net consolidé	8 267	(24 250)
	Amortissements	28 078	26 357
	Provisions (hors actifs circulants)	2 386	14 380
	Changements de méthodes	371	[9]
	Résultat de cession net d'impôt	(6 727)	(3 502)
	Part des minoritaires des sociétés intégrées	1 616	(363)
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(104)	(223)
	Variation des impôts différés	(3 353)	(5 053)
	Capacité d'autofinancement	30 533	7 338
	Variation des stocks et encours	(4 380)	(3 487)
	Variation des postes clients (actifs / passifs)	7 702	25 562
	Variation des postes fournisseurs (actifs / passifs)	(1 109)	2 670
	Variation des autres créances et dettes (hors créances et dettes d'IS)	25 569	8 792
	ss-total avant créances et dettes d'impôt sur les sociétés	27 782	33 536
	Variation des autres créances / dettes d'impôts sur les sociétés	4 558	6 033
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	32 340	39 569
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	62 874	46 908
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(50 813)	(43 459)
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 639	12 251
	Acquisitions d'actifs financiers	(16 558)	(1 621)
	Cessions / diminutions des actifs financiers	11 661	(404)
14.4	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	53	106
	Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(34 996)	(32 588)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(71 014)	(65 714)
	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(757)	(86)
	Augmentation de capital	97 708	(152)
	Augmentation des emprunts et autres dettes financières	75 573	114 403
	Diminution des emprunts et autres dettes financières	(98 561)	(19 745)
	Variation des comptes courants	(202)	688
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	73 761	95 108
	Incidence des variations de cours des devises	801	(902)
	Variation de la trésorerie nette	66 422	75 400
	Trésorerie nette d'ouverture	114 608	39 208
	Trésorerie nette de clôture	181 030	114 608

Variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves	Résultat	Total part groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2019	184 688	-	(1 987)	81 424	6 433	270 558	(299)	270 258
Dividendes et affectation du résultat	-	-	-	6 433	(6 433)	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	(24 250)	(24 250)	(363)	(24 613)
Variation de périmètre	-	-	-	154	-	154	4 147	4 301
Autres mouvements	-	-	(42)	445	-	403	(190)	213
Capitaux propres clôture 31/12/2020	184 688	-	(2 029)	88 456	(24 250)	246 865	3 296	250 161
Dividendes et affectation du résultat	-	-	-	(24 368)	24 246	(122)	(27)	(149)
Augmentation de capital	31 176	66 760	-	(86)	-	97 850	11	97 861
Résultat net consolidé	-	-	-	-	8 267	8 267	1 616	9 883
Variation de périmètre	-	-	(276)	63	-	(213)	3 952	3 739
Autres mouvements	-	-	830	(101)	4	733	775	1 508
Capitaux propres clôture 31/12/2021	215 864	66 760	(1 475)	63 964	8 267	353 381	9 623	363 004

Il n'existe pas d'action d'auto contrôle.

Notes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021	10
1.1 – VARIATIONS DE PERIMETRE SUR LA PERIODE.....	10
1.2 – AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation	11
2.1 – REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
2.2 – METHODES DE CONSOLIDATION.....	12
2.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPES.....	12
2.4 – DATE DE CLOTURE.....	12
2.5 – METHODES DE CONVERSION EN DEVISES	12
2.6 – ECARTS D'ACQUISITION	13
2.7 – REEVALUATION	14
2.8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)	14
2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles.....	14
2.9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
2.10 – CONTRATS DE LOCATION.....	15
2.11 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
2.12 – STOCKS (AUTRES QUE LES ENCOURS LIES AUX AFFAIRES).....	15
2.13 – COMPTABILISATION DU RESULTAT SUR LES AFFAIRES	15
2.14 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	16
2.15 – AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL	16
2.16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS LIEES A LA REEVALUATION DES CONSTRUCTIONS LORS DE L'ENTREE DANS LE PERIMETRE	17
2.17 – PROVISIONS (HORS ENGAGEMENT DE RETRAITE), ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	18
2.18 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	18
2.19 – ACTIONS PROPRES	19
2.20 – EMPRUNTS BANCAIRES	19
2.21 – INSTRUMENTS FINANCIERS	19
2.22 – AUTRES PRODUITS, DOTATIONS AUX PROVISIONS, PARTICIPATION DES SALAIRES	19
2.23 – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	19
2.24 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	19
2.25 – APPORTS DE TITRES	20
Note 3 – Périmètre de consolidation	20
3.1 – SOCIETES DETENUES DIRECTEMENT PAR APAVE SA.....	20
3.2 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT	20
3.3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	21
3.4 – INFORMATIONS PRO-FORMA LIEES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE 2021	21
Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	21
Note 5 – Production immobilisée	21

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes	22
Note 7 – Frais de recherche et développement	22
Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables	22
8.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	22
8.2 – CREANCES IRRECOURABLES NETTES DES DOTATIONS / REPRISES	22
Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients).....	23
Note 10 – Résultat financier	23
Note 11 – Résultat exceptionnel	24
Note 12 – Impôt sur le résultat.....	25
12.1 – TAUX D'IMPOT.....	25
12.2 – DETAIL DE L'IMPOT COMPTABILISE	25
12.3 – RAPPROCHEMENT IMPOT THEORIQUE / IMPOT REEL	25
Note 13 – Actifs immobilisés.....	26
13.1 – ECARTS D'ACQUISITION.....	26
13.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
13.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
13.4 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29
13.5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29
Note 14 – Actifs circulants	29
14.1 – STOCKS ET EN-COURS	29
14.2 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	30
14.3 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	30
Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
Note 16 – Capital	31
Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels	31
17.1 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	31
17.2 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES	31
17.3 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	32
Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	33
18.1 – ECHEANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	33
18.2 – ENDETTEMENT FINANCIER NET	34
18.3 – TAUX.....	34
18.4 – GARANTIES DONNEES LIEES AUX EMPRUNTS	34
Note 19 – Impôts différés	34
Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées	34
Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	35
Note 22 – Effectifs.....	35
Note 23 – Engagements hors bilan	35
23.1 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE.....	35

23.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE	35
23.3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE	35
Note 24 – Informations sur les parties liées.....	36
24.1 – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	36
24.2 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	36
24.3 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES NON CONSOLIDEES OU AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS	36
Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture	36
Note 26 – Détail du périmètre	37
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	40

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

APAVE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Courbevoie. L'activité du groupe est la maîtrise des risques, qui s'organise autour de 5 métiers : Inspection, Formation, Essais & mesures, Certification & labels, Conseils & accompagnement technique.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1.1 -- Variations de périmètre sur la période

Au 31 décembre 2021 le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 106 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif auxquelles s'ajoutent 6 succursales, contre 95 filiales et 3 succursales au 31 décembre 2020
- 14 sociétés contrôlées conjointement, contre 9 au 31 décembre 2020
- 2 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, contre 3 au 31 décembre 2020.

La liste exhaustive de ces sociétés est reproduite en note 27 « Détail du périmètre ».

Les variations de périmètre ci-dessous sont intervenues au cours de l'exercice 2021 :

- Acquisition par une filiale de Certifer SA, Belgorail, de 2 sociétés en Allemagne et au Pays-Bas exerçant dans le domaine de la certification ferroviaire. Le coût d'acquisition total incluant les honoraires des conseils et les droits d'enregistrement s'est élevé à 3,5 M€.
- Apave Développement a acquis la société Oppida Groupe, qui détient Oppida, exerçant dans le domaine de la Cybersécurité. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 16,9 M€
- Apave Développement a pris une participation dans la société LSTI avec sa filiale LST Worldwide, exerçant dans le domaine de la Cybersecutité. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 2,6 M€
- Apave Développement a acquis la société ICA Consulting qui détient les filiales Institut Aero Formation, Aero Training Center et Institut Aero Formation Dom Tom exerçant dans le domaine de la formation. Le coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus, s'est élevé à 13,8M€
- Apave Développement a pris une participation dans la société SixFoisSept, experte en smart-data et en intelligence artificielle. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 0,4 M€.
- Apave Développement a acquis la société Rhexis, spécialiste de l'externalisation de la gestion des plans de formation. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 1,7 M€
- Sopemea a acquis la société Axessim, experte en modélisation électromagnétique et simulation numérique. Le coût total d'acquisition s'est élevé à 3,5 M€
- Apave international a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale CPM Italia la société Tecno Piemonte. Le coût d'acquisition total est de 4.8M€.

1.2 – Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par :

- Une activité soutenue, notamment dans le domaine de la Formation, après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire
- Un chiffre d'affaires en hausse de 21,4% par rapport à 2020
- Un EBITDA en hausse de 73,8% par rapport à 2020
- Le remboursement du prêt garanti par l'Etat de 80M€ qui avait été souscrit en août 2020
- Le déploiement du plan stratégique « Boost », qui couvre les années 2021 à 2025
- L'entrée au capital du groupe Apave du fonds d'investissement PAI Partners, via la création d'une holding de tête HOLDAPAVE
- La mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise par le groupe, pour la France.
Dans le cadre de la réorganisation du groupe et de son plan stratégique « Boost », le groupe a mis en place un FCPE – APAVE Horizon – ouvert à l'ensemble des salariés de ses filiales France détenues à 80% a minima. Cette opération, à laquelle 70,4% des salariés éligibles ont souscrit, comportait un abondement unilatéral ainsi qu'un abondement « classique ».
Le coût pour Apave s'est élevé à 15,3 M€ au titre de l'abondement versé au FCPE (y compris CSG / CRDS et forfait social) + 4,4M€ au titre de la décote appliquée aux actions Apave SA souscrites par le FCPE.
A l'issue de cette opération et de l'entrée au capital du fonds d'investissement PAI Partners, les actionnaires d'Apave SA sont la société HOLDAPAVE et le FCPE « Horizon ».

- Une harmonisation du statut social des salariés des 4 SAS et d'APAVE SA, qui a abouti à la mise en place d'un socle social commun à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022. Les conséquences dans les comptes 2021 sont principalement limitées au calcul de la provision pour congés payés (Cf. note 2.15)

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

APAVE applique, à compter du 1^{er} janvier 2021, la méthodologie des comptes consolidés définie par le nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les impacts de l'application du nouveau règlement sont présentés ci-après :

Changement des méthodes comptables

Les modifications de règles comptables concernent :

- Les écarts de conversion actifs et passifs, qui sont traités désormais comme dans les comptes sociaux. Ainsi les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions, et les écarts de conversion passifs ne sont plus constatés en produits.

Au 31/12/2021, les écarts de conversion actif s'élèvent à 540 K€, les écarts de conversion passif à 993 K€ et la provision pour pertes de change à 471 K€.

Le groupe n'a pas identifié d'autres impacts significatifs. En effet, le Groupe appliquait déjà les méthodes préférentielles rendues obligatoires par le nouveau règlement (activation des contrats de crédit -bail et assimilés, étalement des frais d'emprunts, activation des coûts d'acquisition des actifs et comptabilisation en charges des frais de constitution). En ce qui concerne l'activation des frais de développement devenue obligatoire par le nouveau règlement lorsque les conditions sont respectées, il n'y a pas d'impact, car le groupe avait déjà opté pour l'activation des frais de développement (Cf note 2.8.1)

Par ailleurs, le groupe a maintenu la comptabilisation des contrats à l'avancement, et l'étalement des subventions d'investissements.

Le nouveau règlement a été appliqué de manière prospective aux transactions intervenues à compter du 1^{er} janvier 2021.

Présentation des états financiers

Les principales modifications de présentation des états financiers sont détaillées ci-après :

- **Modification de la présentation du bilan**
 - Les écarts d'acquisition sont présentés au bilan avec les immobilisations incorporelles, le détail est donné en annexes,
 - Les impôts différés actifs sont présentés dans la rubrique autres créances et comptes de régularisation. Ils étaient présentés précédemment distinctement.
 - Les impôts différés passif sont présentés dans la rubrique autres dettes et comptes de régularisation. Ils étaient présentés précédemment en provisions pour risques et charges.
- **Modification de la présentation du compte de résultat :**
 - Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont présentés dans le résultat d'exploitation. Ils étaient précédemment constatés en bas du compte de résultat avant le résultat net consolidé.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Compte tenu de la forte volatilité de certains paramètres actuariels (principalement le taux d'actualisation), le groupe APAVE a décidé d'opter pour la méthode du corridor, qui consiste à différer les écarts actuariels, et à les reconnaître en résultat de manière étalée comme il ressort du détail de la provision nette fourni en note 18.2.

L'application de la méthode du corridor a été effectuée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.2 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles APAVE détient un contrôle conjoint avec un autre actionnaire sont intégrées proportionnellement. L'intégration proportionnelle conduit à ne constater les éléments du bilan, du compte de résultats, et les flux de trésorerie à hauteur de la quote-part détenue par le groupe APAVE.

Les sociétés dans lesquelles APAVE a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20% et 40% des droits de vote.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. La plus-value consolidée est déterminée par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans la plus-value consolidée.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 27.

2.3 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, cessions d'actifs, provisions...) sont éliminés en consolidation.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, excepté les entités Lloyd's Register Apave et Certifer Australia qui ont clôturé au 30 juin 2021 ainsi que les sociétés Apave Assessment India, Geecy Apave Private, AETS India qui ont clôturé au 31 mars 2021, et les sociétés ICA Consulting, Institut Aero Formation, Aero Training Center et Institut Aero Formation Dom Tom qui ont clôturé au 31 août 2021.

2.5 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes d'APAVE est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de la clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion passif ne sont plus constatés en produit depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Les écarts de change sont rattachés depuis le 1^{er} janvier 2017 au résultat d'exploitation, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture du risque de change au 31 décembre 2021.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. La conversion des comptes de ces filiales est effectuée de la manière suivante :

- Les comptes de bilan (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres sont converties aux cours historiques,
- Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période,
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées directement en réserves, dans une rubrique distincte intitulée « réserve de conversion ».
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale.

Lors de la cession d'une société étrangère avec perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

2.6 – Ecart d'acquisition

Principes généraux :

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément sont traités comme des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont calculés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation. Ils représentent la différence entre la valeur d'entrée (prix d'acquisition, valeur d'apport, frais d'acquisition nets d'impôts inclus), et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Pour rappel, en application du règlement ANC 2015-07, le groupe a décidé de ne plus amortir à compter du 1^{er} janvier 2016 ses écarts d'acquisition sur 20 ans pour les écarts d'acquisition significatifs, et sur 5 ans pour les autres, mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci via un test de dépréciation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein des immobilisations incorporelles (un détail est donné en annexe). Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provisions pour risques et repris en résultat sur une période de 5 ans. Les écarts d'acquisition considérés comme non matériels sont constatés en résultat immédiatement. Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice, qui donne le cas échéant lieu à une dépréciation complémentaire. Le détail des écarts d'acquisition positifs est donné en note 14.1. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs significatifs sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation sont effectués en regroupant les écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie (cf note 14.1). Les tests de dépréciation sur les principaux écarts d'acquisition sont réalisés en mettant en œuvre la méthode des flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont actualisés sur un horizon explicite de 5 ans, avec prise en compte d'une valeur terminale. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation défini pour chaque UGT, intégrant les risques spécifiques propres à chaque UGT. En pratique, les principaux paramètres actuariels pris en compte sont :

- Un taux d'actualisation de 9,3% pour la France et 12,3% pour le pôle international,
- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% pour la France et 3% pour le pôle international, sans changement par rapport à 2020.

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre de l'acquisition des titres EUROCONTROL :

Conformément au délai d'affectation prévu par les textes, le groupe a finalisé, sur cet exercice, les travaux permettant d'allouer le prix des titres acquis EUROCONTROL, à l'ensemble des actifs et passifs sur la base de leur juste valeur. En effet, au 31 décembre 2020, l'estimation de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables restait provisoire et a été finalisée au cours de cet exercice.

Les travaux menés, dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition, ont conduit à identifier les actifs suivants :

- La marque
La méthode retenue est la Royal Relief Method (RRM)
- Ecart d'évaluation immobilier
La méthode retenue est la valeur de marché
- Relations commerciales
La méthode retenue est la méthode des surprofits
- Goodwill résiduel

Les conséquences de la modification des valeurs d'entrée des actifs et passifs acquis dans le délai d'affectation ont été comptabilisées en contrepartie des réserves de consolidation.

2.7 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels (hors entrées dans le périmètre).

2.8 – Immobilisations incorporelles

2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement liés à des projets répondant aux critères d'activation (faisabilité technique, intention d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, avantage économique probables attendus, disponibilité de ressources, capacité à évaluer de manière fiable les dépenses) sont immobilisés, lorsque l'impact est significatif. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- Pour leur coût d'acquisition en cas d'acquisition.
- Pour leur coût de production pour le Groupe en cas de production interne.

Comme indiqué ci-dessus, les fonds de commerce non identifiables séparément sont constatés en écarts d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 5 ans pour les logiciels métiers. Le projet Ginkgo, projet très structurant pour le groupe, sera amorti linéairement sur une durée de 7 ans (durée d'utilité estimée).

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

2.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en produits constatés d'avance. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits d'exploitation.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

⇒ Gros œuvre	25 à 30 ans
⇒ Second œuvre	10 à 15 ans
⇒ Agencements, installation divers	10 ans

⇒ Matériels techniques	5 à 8 ans
⇒ Matériels de transport	5 ans
⇒ Matériels de bureau	4 à 6 ans
⇒ Matériels informatiques	4 à 5 ans
⇒ Mobiliers de bureau	6 à 8 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Les coûts d'acquisition des actifs (droits de mutation ...) sont activés.

2.10 – Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la pratique des normes internationales (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué, ...).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. La contrepartie étant constatée en dettes financières. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.11 – Immobilisations financières

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de titres des sociétés non consolidées,
- de dépôts et cautionnements,
- de prêts et créances immobilisées.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.12 – Stocks (autres que les encours liés aux affaires)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires. Les stocks d'en-cours de production (comprenant notamment les encours liés aux contrats constatés selon la méthode de l'achèvement, cf note 2.13) et de produits finis sont valorisés au coût standard de production. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau d'activité normal ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte d'indices de pertes de valeur tels que les perspectives de ventes, et/ou de consommation, ou l'antériorité des stocks.

2.13 – Comptabilisation du résultat sur les affaires

Comptabilisation du résultat sur les affaires :

Le Groupe distingue les contrats de courte durée et les contrats de longue durée. La distinction entre courte et longue durée dépend de plusieurs critères (activité, durée, montant).

Les **contrats de courte durée** sont comptabilisés selon la méthode à l'achèvement. Une facture à établir est constatée à la clôture, si l'affaire a été clôturée, mais non encore facturée. Dans les autres cas, les travaux en cours liés aux contrats de courte durée sont comptabilisés en stocks au bilan et les variations sont constatées en variation de stocks au compte de résultat.

Les **contrats de longue durée** sont comptabilisés en fonction de la méthode de l'avancement, lorsque les conditions définies par les principes comptables (estimation du résultat prévisionnel, ...) sont respectées. Dans ce cas, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge à l'avancement.

Lorsque le montant déterminé selon la méthode de l'avancement est inférieur aux montants déjà facturés, un produit constaté d'avance est constaté pour le montant net (cf infra). Dans le cas contraire, l'écart est constaté en travaux restant à facturer, compris dans les factures à établir des comptes clients au bilan ; l'impact des variations de travaux restant à facturer est constaté en chiffre d'affaires au compte de résultat.

Produits constatés d'avance :

Les montants facturés d'avance (notamment dans le cas des contrats de courte durée non clôturés, et des contrats d'abonnement), ou lorsque le montant déterminé selon la règle de l'avancement est inférieur au montant du chiffre d'affaires déjà facturé, sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Avances financières :

Les avances financières reçues des clients sont constatées dans une rubrique spécifique, comprise dans les autres dettes.

Provisions (cf. Note 18) :

→ Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation est constatée, en fonction de la situation du client :

- les clients douteux (redressement judiciaire,...) et les clients contentieux (procédure contentieuse engagée,...) sont généralement provisionnés à 100% sauf situation particulière (garantie confirmée,...),
- les autres clients sont provisionnés en fonction des retards de règlement, à des taux compris entre 20% (à partir de 6 mois de retard) et 100% (au-delà de 24 mois de retard) pour les sociétés françaises.

→ Provisions pour risques et charges :

Lorsque les données prévisionnelles mises à jour par affaire mettent en évidence une perte, une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques et charges.

2.14 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Une information spécifique est donnée en annexe sur la trésorerie ou les placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.15 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise, aux engagements de retraite à titre principal ou complémentaire, et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, constatées au prorata de l'ancienneté acquise, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Paramètres	31-déc-21	31-déc-20
taux actualisation	1,10%	0,70%
taux croissance salaires	0,9%-2%	0,7%-1,5%
taux charges sociales	35%-46%	34%-44%
taux mortalité	TF 17-19	TF 16-18
taux turn-over	par société MAJ en 2021	par société MAJ en 2020

Afin de déterminer le taux d'actualisation, le Groupe a analysé les différents taux existants liés aux émissions obligataires présentant un risque marginal (Ibbox, ...) et a retenu un taux d'actualisation tenant compte de la durée (11,2 ans).

Le groupe a opté pour différer les écarts actuariels, en appliquant la méthode du « Corridor ».

Les écarts actuariels sont constatés en résultat lorsque le montant des écarts actuariels différés à l'ouverture de l'exercice est supérieur au montant le plus élevé, calculé à l'ouverture de l'exercice, entre 10% de l'engagement global et 10% de la juste valeur des actifs du régime. Dans ce cas, le montant constaté en résultat correspond à cet excédent divisé par la durée d'activité moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits. Aucun changement de régime différé n'a eu lieu depuis la création du groupe.

L'engagement est constaté au bilan en provisions pour risques et charges, pour le montant de l'engagement total, ajusté des écarts actuariels, du coût des services passés différés et de la juste valeur des fonds dédiés au financement des engagements.

La ventilation de la charge entre ses différentes composantes (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels, ...) est donnée en annexe.

Impact du changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022

Le groupe Apave a engagé en 2021 des démarches visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'Apave SA, qui ont abouti à la mise en place d'un socle social commun. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022, la convention collective de la Métallurgie s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le changement de convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022 va générer une augmentation de l'engagement groupe d'environ 22,5 M€. Cf Note 18.2.

Ce changement a été pris en compte au 31 décembre 2021 comme un changement de régime. L'impact sera étalé à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la durée moyenne d'acquisition résiduelle des droits pondérés de l'engagement (Cf supra).

Ainsi, ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de la provision nette constatée en 2021.

Le groupe a décidé de verser un montant exceptionnel de 3,5M€ aux différents fonds IFC qui gèrent les actifs des 4 SAS. La reprise de provision liée à ces versements a été constatée en résultat exceptionnel, comme le versement de 3,5M€. L'impact est par conséquent neutre sur le résultat exceptionnel.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.16 – Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre

Compte tenu de l'impact très significatif de la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des 5 entités (cf note 14.3), le complément de dotation aux amortissements lié à cet écart de réévaluation a été présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.17 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement :

- Les provisions pour risques liées aux affaires (responsabilité civile, franchise matériels, ...), déterminées en fonction des franchises prévues dans les contrats d'assurance,
 - les provisions pour risques spécifiques clients, liées à des litiges commerciaux, déterminées au cas par cas,
 - les provisions pour prestations restant à fournir, lorsque l'affaire a été clôturée, déterminées sur la base des travaux restant à effectuer,
 - les provisions pour pertes à terminaison, sur la base du résultat ré estimé par affaires (cf. note 2.13),
 - les provisions pour autres litiges (notamment litiges prud'homaux) qui sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes.
- Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales dans les comptes sociaux des filiales sont éliminées en consolidation. Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.18 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leur étant applicables. La convention d'intégration fiscale qui existait jusqu'en 2011 au sein du groupe Apave Développement a été annulée. Il existe depuis 2012 une convention plus large qui intègre notamment, outre les sociétés antérieurement dans l'intégration fiscale d'Apave Développement, les entités Apave Parisienne SAS, Apave Sud-Europe SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Alsacienne SAS, OSAC et Apave International (établissements France).

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extourne des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cessions internes, indemnités de départs à la retraite non comptabilisées en social, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, où lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs dont les échéances sont proches, ou en cas de possibilités de gestion fiscale à l'initiative du groupe.

Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe, qui ne dépasse généralement pas 5 ans. L'analyse est effectuée au niveau du groupe fiscal dans le cas des sociétés comprises dans un même périmètre d'intégration fiscale sauf dans le cas des différences temporaires utilisables au niveau de l'entité. Les possibilités d'imputation sur des résultats futurs tiennent compte des règles existantes en matière d'utilisation de déficits fiscaux (plafonnement, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 – Actions propres

Il n'existe pas d'actions propres à la clôture 2021 et 2020 au niveau d'APAVE S.A.

2.20 – Emprunts bancaires

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

2.21 – Instruments financiers

L'application au 1er janvier 2017 du nouveau règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a eu pour principale conséquence de reclasser en exploitation le résultat de change lié aux opérations commerciales, précédemment constaté en résultat financier.

2.22 – Autres produits, dotations aux provisions, participation des salariés

Les transferts de charges sont présentés en moins des autres produits d'exploitation. Les dotations aux provisions sont présentées nettes des reprises. La participation des salariés est présentée en résultat d'exploitation.

2.23 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, plan social,...),
- les coûts liés à un litige exceptionnel dans son montant.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.24 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la méthodologie des comptes consolidés.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive cédée / acquise,
- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés sont présentés en flux liés au financement.

2.25 – Apports de titres

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre des apports de titres effectués le 27 février 2011 :

Les apports des titres des 5 entités ont été réalisés aux valeurs réelles. La valeur réelle de chaque entité a été déterminée par un expert. Les valeurs d'apports ont été confirmées par un commissaire aux apports intervenu dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, liée aux apports.

L'affectation du prix d'acquisition a été effectuée sur la base de l'analyse de l'expert. Cette analyse a conduit à identifier des écarts de réévaluation essentiellement sur les postes suivants : constructions (sur la base d'un rapport effectué par un expert immobilier intervenu en 2010 sur le Groupe, dans la perspective du rapprochement des 5 entités), engagements de fin de carrière, retraitements d'homogénéisation des principes comptables (notamment sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et les dépréciations / provisions), réévaluation de certaines dettes financières à la juste valeur, et impôts différés correspondants.

L'écart entre la valeur d'apport et la juste valeur de chacune des 5 entités a été affecté en écarts d'acquisition, dont le détail par entité est rappelé ci-dessous :

en K€	% des titres acquis	Valeur des titres reçus par apports	Ecarts d'acquisition
APAVE SUDEUROPE SAS	100,00%	64 000	28 629
APAVE NORD-QUEST SAS	99,98%	53 984	20 527
APAVE INTERNATIONAL SAS	100,00%	19 000	11 641
APAVE PARISIENNE SAS	100,00%	57 000	18 433
APAVE ALSACIENNE SAS	100,00%	28 000	1 960
TOTAL		221 984	81 190

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés détenues directement par Apave SA

Le détail du périmètre de consolidation est donné en note 27.

Sociétés détenues directement par Apave SA		% d'intérêt		% de contrôle	
Sociétés	Méthode Consolidation	déc-21	déc-20	déc-21	déc-20
APAVE Exploitation France	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Infrastructure et Construction France	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Alsacienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Parisienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Nord Ouest SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Sud-Europe SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Développement	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE International SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OSAC	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

3.2 – Sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement

Les sociétés mises en équivalence sont :

- ISQ E-Learning : Taux de contrôle de 35%
- Certifer Algérie : Taux de contrôle de 37,69%

Certifer SA, détenue à 49% en direct depuis le 21 décembre 2017, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que les entités détenues par Certifer SA.

LSTI, détenue à 49% par Apave Développement, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que sa filiale LSTI Worldwide.

SixFoisSept, détenue à 50% par Apave Développement, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre suivantes sont intervenues sur l'exercice :

- Acquisition par l'entité Apave Développement de 80% de la société Oppida Groupe, et sa filiale Oppida, et 49% de la société LSTI, et sa filiale LSTI Worldwide, expert dans le domaine de la Cybersécurité.
- Acquisition de la société ICA Consulting, qui détient Institut Aero Formation, Aero Training Center et institut Aero Formation Dom Tom, dans le domaine de la formation.
- Acquisition par l'entité Apave Développement de 50% de l'entité SixFoisSept, spécialisée en smart-data et intelligence artificielle.
- Acquisition par l'entité Apave développement de 59% de l'entité Rhexis, experte pour le compte de client de la gestion des plans de formation.
- Acquisition par SOPEMEA de la société AxeSsim, spécialisée en modélisation électromagnétique et la simulation numérique.
- Liquidation de l'entité Apave Turquie
- Acquisition par Belgorail, une filiale de Certifer SA, de 2 sociétés, en Allemagne et au Pays-Bas dans le domaine de la Certification ferroviaire.
- Acquisition de 70% de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, filiale de l'entité Apave International

3.4 – Informations pro-forma liées aux variations de périmètre 2021

Les impacts liés aux variations de périmètre 2021 étant relativement peu significatifs, les acquisitions ont généré 13,3 M€ de chiffre d'affaires et un EBITDA de 1,9 M€, aucune information pro-forma n'est donnée sur le compte de résultats 2020.

Les impacts sur les variations de périmètre sont présentés spécifiquement dans les tableaux de mouvements du bilan et sur une ligne spécifique du tableau de flux de trésorerie.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires ventilé par zones géographiques est donné dans le tableau ci-dessous :

K€	Total	Europe	Afrique	Asie	Océanie	Moyen-Orient	Amérique	Océan Indien
2021	989 161	868 535	67 890	16 533	5 067	12 791	13 633	4 712
2020	814 555	702 128	56 550	21 222	4 820	12 468	13 812	3 555

Note 5 – Production immobilisée

La hausse de la production immobilisée 2021 (+1,9 % vs 2020) est liée aux projets informatiques. Elle s'élève à 27 110 K€ en 2021 (26 595 K€ en 2020).

Cette hausse provient principalement du projet « Gingko » qui vise à :

- l'uniformisation de l'outil de gestion des affaires « Heraclès », basé sur la technologie Mainta,
- l'intégration d'un modèle de données unique avec deux impératifs : la qualité des données et la satisfaction clients (One Data),
- la ré-urbanisation du système d'information pour simplifier les échanges entre les différentes « briques » logicielles,
- l'externalisation des infrastructures vers le Cloud pour gagner en sécurité.

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués principalement d'honoraires, de frais de postes et télécommunications, de frais bancaires.

En K€	2021	2020
Achats consommés et variations de stocks	(33 169)	(26 291)
Sous-traitance et assimilés	(128 101)	(107 844)
Locations immobilières	(23 377)	(20 346)
Locations autres	(31 669)	(28 346)
Entretien et maintenance	(20 790)	(19 418)
Assurances	(20 920)	(18 148)
Personnel extérieur	(2 254)	(2 198)
Frais de transports	(48 309)	(43 298)
Autres achats et charges externes	(36 959)	(28 881)
Total	(345 548)	(294 770)

Note 7 – Frais de recherche et développement

Le Groupe a essentiellement une activité de services. Certaines filiales ont une activité de recherche et développement, dont l'impact est globalement non significatif.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables

8.1 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont donnés dans le tableau ci-après :

En K€	2021	2020
Transferts de charges	8 478	11 043
Autres produits d'exploitation	2 944	2 346
Autres charges d'exploitation	(2 159)	(2 387)
Total	9 262	11 001

Les transferts de charges correspondent essentiellement aux remboursements reçus (au titre des dépenses de formation, des indemnités de départ remboursées par les fonds, ...) et des avantages en nature au titre des véhicules.

Les charges d'exploitations sont principalement liées aux sinistres, provisionnés pour l'essentiel, et les régularisations diverses et incluent des pertes de changes relatives à des opérations commerciales (223 K€ en 2021 et 437 K€ en 2020). Les autres produits d'exploitation intègrent notamment des régularisations diverses (extournes de clients créditeurs anciens, ...) et des gains de changes relatifs à des opérations commerciales (290 K€ en 2021 et 103 K€ en 2020).

8.2 – Créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises

L'impact des créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises est en diminution (2 649 K€ en 2021 vs 3 582 K€ en 2020).

Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients)

Les dotations nettes aux provisions sur actifs circulants sont données dans le tableau ci-après :

En K€	2021	2020
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(5 279)	(6 514)
Dotation nette aux provisions sur stocks et encours	(250)	15
Dotation nette aux provisions sur autres actifs circulants	(27)	(0)
Total	(5 556)	(6 499)

La variation de la dotation nette aux provisions pour risques et charges entre 2021 et 2020 (1 235 K€) provient principalement de la diminution des provisions CTC, à hauteur de (824 K€).

Note 10 – Résultat financier

Le détail des produits et charges financières est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2021	2020
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	-	0
Produits des placements de trésorerie et assimilés	123	51
Produits de change	3 918	213
Reprises de provisions	2 028	853
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	575	-
Autres produits financiers	1 106	479
Total des produits financiers	7 175	1 596

En Keuros	2021	2020
Intérêts sur emprunts et assimilés	(2 908)	(1 123)
Pertes de change	(1 186)	(5 452)
Dotations aux provisions	(361)	(137)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(360)	(0)
Autres charges financières	(3 258)	(1 118)
Total des charges financières	(7 613)	(7 830)
Résultat financier	(438)	(6 234)

Note 11 – Résultat exceptionnel

Le détail des produits et charges exceptionnel est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2021	2020
Produits exceptionnels sur opération de gestion	401	2 828
Produits de cession des actifs incorporels et corporels	19 639	12 251
Produits de cession des actifs financiers	10 397	239
Reprises de provisions exceptionnelles	8 933	2 921
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	8 933	2 586
Autres produits exceptionnels	18	16
Total des produits exceptionnels	39 388	18 255

En Keuros	2021	2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(14 086)	(16 757)
<i>dont correction d'erreur Apave Asie Pacific</i>		(7 738)
VNC des actifs incorporels et corporels cédés	(6 762)	(2 464)
VNC des actifs financiers cédés	(15 198)	(3 967)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(5 637)	(12 148)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(5 610)	(10 284)
<i>dont correction d'erreur Apave Asie Pacific</i>		(1 729)
Autres charges exceptionnelles	58	(15)
Total des charges exceptionnelles	(41 625)	(35 351)
Résultat exceptionnel	(2 237)	(17 096)

Le résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion se décompose ainsi :

En Keuros	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	799	1 719
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	403	808
Autres produits exceptionnels	(802)	301
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 587)	(707)
Pénalités et amendes	(29)	(574)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(838)	(7 865)
Autres charges exceptionnelles (restructurations)	(11 631)	(7 611)
Total du résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(13 685)	(13 929)

La VNC des actifs financiers cédés correspond principalement aux actions propres Apave SA (actions achetées à l'actionnaire Holdapave) et revendu le même jour au FCPE constitué pour le Plan d'Épargne Entreprise mis en place pour la France : actions propres achetées pour un montant de 14,766 K€ et cédées pour un montant de 10,336 K€. Ce dernier montant est inclus dans les produits de cession des actifs financiers.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion incluent notamment des indemnités transactionnelles de dirigeants pour un montant de (1,5) M€, des dépenses sur le projet Atlantide pour un montant de (3,4) M€, des versements volontaires aux fonds IFC pour un montant de (3,5) M€ (les reprises de provision correspondantes étant constatées en reprises de provisions exceptionnelles).

Note 12 – Impôt sur le résultat

12.1 – Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différé, s'élève à 27,5 % en 2021 et 31 % en 2020. L'intégration fiscale a permis de réaliser une économie d'impôt de 4 676 K€ sur l'exercice 2021 vs 1 820 K€ sur l'exercice 2020.

Compte-tenu de l'évolution prévisible des taux, l'impôt différé à long terme est constaté à 25% au 31 décembre 2021 (idem 31 décembre 2020).

12.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

En K€	2021	2020
Impôt exigible	(11 989)	(4 771)
Impôt différé	3 267	5 091
Total impôt	(8 722)	320

12.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

	31-déc-21	31-déc-20
Résultat Net	8 267	(28 117)
Intérêts minoritaires	1 618	(363)
Impôts sur les bénéfices	8 722	(1 238)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(104)	(223)
Charges et produits sur écarts d'acquisition	847	(10)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	19 349	(29 951)
Charge d'impôt théorique à	(5 321)	9 285
Différences permanentes	171	(1 561)
Reports déficitaires antérieurs activés	0	0
Reports déficitaires non activés	(955)	(4 861)
Différence de taux d'impôt	(541)	(712)
Credit d'impôt (dt CICE) et retenue à la source	(597)	79
Impôt forfaitaire - sociétés étrangères	0	0
Autres	(1 479)	(992)
Charge d'impôt réelle	(8 722)	(1 238)
Taux d'impôt effectif	-45,08%	-4,11%

Note 13 – Actifs immobilisés

13.1 – Ecart d'acquisition

Le Groupe a organisé son activité autour de 4 pôles :

Pôle France avec les 4 entités suivantes : Apave Parisienne, Apave Sud-Europe, Apave Nord-Ouest, Apave Alsacienne et leurs filiales

Pôle Développement regroupant Apave Développement et ses filiales

Pôle International regroupant Apave International et ses filiales

Pôle OSAC

Ces pôles constituent les unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe APAVE. Comme indiqué en note 2.6, le groupe a décidé de ne plus appliquer d'amortissement mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci, via un test de dépréciation. Celui-ci a conduit le groupe à déprécier des écarts d'acquisition à hauteur de 1 000 K€ en 2021.

En K€	2021	2020
Au 1er Janvier	94 881	77 071
Acquisitions	29 801	17 902
Dépréciation	(1 000)	(89)
Autres	(5 268)	(3)
Au 31 décembre	118 414	94 881

en K€	Valeur Brute	Cumul Amort & Deprec.	déc.-20	Dépréciation	Entrée de périmètre	Changements de périmètre et Autres	déc.-21
APAVE SUDEUROPE SAS	90 052	(7 047)	23 005	-	-	-	23 004
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	1 497	(1 497)	-	-	-	-	-
APAVE INTERNATIONAL SAS	12 060	(12 060)	-	-	-	-	-
APAVE NORD-OUEST SAS	20 527	(5 130)	15 397	-	-	-	15 397
APAVE PARISIENNE SAS	18 433	(4 610)	13 823	-	-	-	13 823
APAVE ALSACIENNE SAS	1 960	(490)	1 470	-	-	-	1 470
SOPEMEA	8 511	-	8 511	-	-	-	8 511
RSE FRANCE	89	(89)	-	-	-	-	-
PARC	3 285	-	3 285	-	-	-	3 285
CERTIFER (IP > 2017)	603	-	603	-	-	-	603
CERTIFER TRAMES URBAINES	-	-	-	-	-	-	-
CERTIFER ITALIA	118	-	118	-	-	-	118
BELGORAIL	1 608	-	1 608	-	-	-	1 608
AEMC	859	-	859	-	-	-	859
AEMC LAB	1 288	-	1 288	-	-	-	1 288
VARIABLE	4 205	-	4 205	(1 000)	1 550	-	4 754
BCS	936	-	936	-	-	-	936
BLUE2BGREEN	146	-	146	-	-	-	146
AEST	1 171	-	1 171	-	(48)	-	1 121
ERC GmbH	330	-	330	-	-	-	330
SIXFOISSEPT SAS	-	-	-	-	373	-	373
AXESSIM	-	-	-	-	1 338	-	1 338
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	-	-	-	-	1 611	-	1 611
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	-	-	-	-	10	-	10
RHEXIS	-	-	-	-	1 409	-	1 409
OPPIDA GROUPE SAS	-	-	-	-	13 259	-	13 259
OPPIDA SARL	-	-	-	-	996	-	996
LSTI	-	-	-	-	1 644	-	1 644
LSTI WORLDWIDE	-	-	-	-	535	-	535
ICA CONSULTING	-	-	-	-	8 477	-	8 477
APAVE CERTIFICATION ITALIA	1 426	-	1 426	-	-	-	1 426
APAVE MARE	168	(148)	20	-	-	0	20
APAVE TURQUIE	609	(808)	-	-	-	-	-
APAVE JAPAN	147	(118)	29	-	-	3	32
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	1 423	(1 000)	423	-	-	-	423
AGTS COTE D'IVOIRE	410	(407)	3	-	-	-	3
AGTS SENEGAL	68	-	68	-	-	-	68
ACT APAVE INTERNATIONAL	1	-	1	-	-	(1)	-
APAVE ASSESSMENTS INDIA	1 566	(1 566)	-	-	-	-	-
GEECY APAVE PRIVATE	1 786	(1 737)	(0)	-	-	-	(0)
APAVE GULF	1 690	(500)	1 190	-	-	-	1 190
EUROCONTROL SA	14 621	-	14 621	-	-	(6 928)	7 693
TECNO PIEMONTE Spa	-	-	-	-	195	-	195
OSAC	460	(115)	345	-	-	-	345
Total goodwill	132 003	(37 122)	94 881	(1 000)	31 350	(6 926)	118 414

13.2 – Immobilisations incorporelles

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Concessions, brevets & droits similaires	77 159	4 695	2 376	(12 085)	18 719	(8)	-	90 936
Droit au bail	123	-	-	-	-	3	-	126
Fonds commercial	(0)	-	0	(14)	14	-	-	0
Ecart d'acquisition	132 003	29 191	-	-	(6 928)	17	-	155 941
Immobilisations incorporelles en cours	43 779	1 329	26 591	-	(17 787)	-	-	53 912
Avances et acomptes s/imm. incorporelles	61	66	229	-	(171)	1	-	186
Autres immobilisations incorporelles	364	2 463	31	(5)	7 853	9	-	10 715
Valeur brute	253 488	37 744	29 227	(12 023)	1 699	22	-	311 816
Amortissements des concessions et droits similaires	(53 470)	(3 428)	(8 402)	11 781	9	8	-	(53 502)
Amortissements des autres immo	(123)	(22)	(667)	3	5	(4)	-	(809)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(37 122)	609	(1 000)	-	-	(13)	-	(37 527)
Autres amortissements sur immo. Incorp.	(175)	(1 520)	(229)	-	-	(3)	-	(1 926)
Amortissement	(90 890)	(4 362)	(10 298)	11 785	14	(12)	-	(93 764)
Valeur nette	162 598	33 382	18 930	(239)	1 713	10	-	218 052

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à :

○ Apave SA	25 003 K€	(développements informatiques)
○ Axessim	411 K€	(développements informatiques)
○ Pôle Apave International	493 K€	(développements informatiques)
○ Osac	445 K€	(développements informatiques)

13.3 – Immobilisations corporelles

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Terrains	7 718	183	-	(307)	-	2	-	7 596
Aménagements des terrains	543	-	25	-	-	-	-	568
Constructions	166 277	7 561	79	(18 362)	3 640	322	-	159 517
Installations, agencements, aménagements constructions	40 340	594	2 048	(7 243)	586	(3)	-	36 313
Matériels et instruments de mesure	119 622	4 763	7 270	(3 641)	571	17	-	128 603
Matériels de transport	8 096	1 040	1 521	(1 096)	61	223	-	9 844
Matériel et mobiliers de bureau	45 016	1 787	2 312	(8 818)	89	(16)	-	40 371
Immobilisation corporelles en cours	2 412	-	6 487	-	(2 738)	21	-	6 183
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	39	1	447	-	(25)	-	-	462
Autres immobilisations corporelles	14 496	650	1 250	(506)	155	35	-	16 080
Valeur brute	404 559	16 579	21 439	(39 973)	2 340	602	-	405 546
Amortissements des aménagements de terrains	(447)	-	(21)	-	-	-	-	(468)
Amortissements des constructions	(103 277)	(3 040)	(6 672)	13 773	(1 216)	(71)	-	(100 504)
Amortissements des IAA de constructions	(29 361)	(376)	(1 321)	6 698	(7)	9	(0)	(24 357)
Amortissements des matériels de transports	(5 740)	(709)	(1 205)	1 000	(6)	(125)	-	(6 786)
Amortissement Mobilier de bureau	(37 224)	(1 407)	(2 840)	8 753	4	47	-	(32 667)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(93 862)	(4 095)	(7 298)	3 098	38	243	-	(101 875)
Prov. dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	(8 134)	(476)	(1 141)	514	5	(22)	-	(9 255)
Amortissements et dépréciations	(278 044)	(10 103)	(20 498)	33 836	(1 183)	81	(0)	(275 912)
Valeur nette	126 515	6 476	942	(6 137)	1 157	(681)	(0)	129 634

Les principales acquisitions de l'exercice portent sur du matériel et du mobilier pour APAVE Parisienne (655 K€), APAVE Nord-Ouest (1 118 K€), APAVE Sud-Europe (2 094 K€), le pôle Apave Développement (1 332 K€) ainsi que le pôle Apave International (3 278 K€). Les immobilisations corporelles en-cours correspondent principalement aux travaux concernant la réhabilitation du bâtiment de la rue Salneuve sur Apave Parisienne (5 895 K€).

Les matériels correspondent à des matériels et outillages de mesure (liés aux laboratoires), des matériels pédagogiques, etc.

Les dotations aux amortissements et dépréciation sont constatées en résultat d'exploitation.

Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les immobilisations comptabilisées au bilan du groupe.

Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail concernent essentiellement les constructions et les matériels. Le détail des valeurs brutes et des amortissements est donné dans le tableau ci-après :

En K€	31-déc-20	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Ecart de conversion	Autres	31-déc-21
Terrains	1 620	-	-	-	-	1 620
Aménagements des terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	19 779	-	-	144	-	19 923
Installations, agencements, aménagements constructions	-	-	-	-	-	-
Matériels et instruments de mesure	14 453	-	-	-	(10)	14 443
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobiliers de bureau	11 414	-	(22)	-	(139)	11 253
Autres immobilisations corporelles	495	-	-	-	-	495
Valeur brute	47 761	-	(22)	144	(149)	47 734
Amortissements des aménagements de terrains	-	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions	(15 221)	-	(511)	(47)	-	(15 779)
Amortissements des IAA de constructions	(51)	-	-	-	-	(51)
Amortissements des matériels de transports	-	-	-	-	-	-
Amortissement Mobilier de bureau	(11 433)	-	(422)	-	108	(11 748)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(12 846)	-	(594)	-	-	(13 440)
Prov. dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	(39 551)	-	(1 527)	(47)	108	(41 018)
Valeur nette	8 210	-	(1 549)	97	(41)	6 716

13.4 – Sociétés mises en équivalence et autres immobilisations financières

En K€	31-déc-20	Quote-part dans les résultats 2021	Distribution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31-déc-21
ISQ E-LEARNING	362	102	(53)	-	-	412
ACT APAVE INTERNATIONAL	1 298	-	-	-	(1 298)	-
CERTIFER ALGERIE	104	2	-	3	(19)	89
Valeur nette	1 764	104	(53)	3	(1 317)	501

Le chiffre d'affaires, le résultat net et les capitaux propres des filiales mises en équivalence ne sont pas communiqués, compte tenu de leur impact non significatif.

La société ACT Apave international est intégrée globalement dans les comptes 2021, à la suite de rachat de minoritaires.

13.5 – Immobilisations financières

En K€	31-déc-20	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31-déc-21
Titres de participations consolidés	37	1 925	6	(6)	(1 955)	42
Titres de participation hors groupe	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non consolidées	780	1 595	(791)	1	-	1 587
Autres titres immobilisés	651	15 424	(14 766)	-	4	1 313
Dépôts cautionnements et autres actifs financiers	5 697	761	(879)	32	(10)	5 601
Valeurs brutes	7 180	19 705	(16 430)	27	(1 962)	8 543
Provisions pour dépréciation titres de participations non consolidés	(0)	-	0	-	(19)	(19)
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers	(534)	(444)	-	-	-	(979)
Provisions pour dépréciation	(534)	(444)	0	-	(19)	(998)
Valeur nette	6 646	19 260	(16 430)	27	(1 981)	7 545

Les sociétés non consolidées sont non significatives.

Les acquisitions et cessions des autres titres immobilisés correspondent à l'achat/revente des actions ASA pour l'opération du plan d'épargne entreprise pour la France.

Note 14 – Actifs circulants

14.1 – Stocks et en-cours

En K€	2021	2020
Prestations de services en cours	43 753	38 713
Matières premières et autres approvisionnements	1 421	984
Valeur brute	45 174	39 698
Provisions pour dépréciation des prestations de services en-cours	(1 460)	(1 244)
Provisions pour dépréciation des matières premières et autres approvisionnements	(272)	(294)
Provisions pour dépréciation	(1 732)	(1 538)
Valeur nette	43 442	38 160

Les encours sont liés uniquement aux contrats de courte durée non clôturés.

Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les en-cours comptabilisés au bilan du groupe.

14.2 – Clients et comptes rattachés

En K€	2021	2020
Créances clients	369 035	366 684
dont factures à établir	66 012	64 863
Valeur brute	369 035	366 684
Dépréciation clients	(30 091)	(30 652)
dont provisions travaux à facturer	(1 587)	(1 589)
Dépréciations	(30 091)	(30 652)
Valeur nette	338 944	336 032

14.3 – Autres créances et comptes de régularisation

En K€	2021	2020
Fournisseurs débiteurs, acomptes fournisseurs	4 150	3 768
Créances sur personnel & organismes sociaux	2 135	4 155
Créances fiscales hors impôts sur les sociétés	23 926	22 703
Etat, impôt sur les bénéfices	12 615	27 545
Charges constatées d'avance	12 753	10 523
Créances sur cessions d'actifs	672	281
Impôts différés actifs	1 753	2 651
Autres créances	10 579	11 735
Valeur brute des actifs courants	68 583	83 361
Dépréciation autres créances courantes	(402)	(1 917)
Autres actifs courants	68 181	81 444

Les autres créances ont une durée essentiellement inférieure à un an. Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	2021	2020
Valeurs mobilières	9 983	6 779
Comptes courants bancaires et disponibilités	171 472	111 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	118 426
Concours bancaires créditeurs	(422)	(3 815)
Trésorerie passive	(422)	(3 815)
Trésorerie nette	181 034	114 611

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments. L'analyse de la variation de la trésorerie nette est fournie dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capital

En K€	2021	2020
Capital social Apave SA - en KEUR	215 864	184 688
Nombre d'actions total	215 864 061	184 688 086
Valeur nominal en EUR	1	1

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle ni d'actions à droit de vote double. La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels

17.1 – Provisions pour risques et charges

En K€	31-déc-20	Variations de périmètre	Dotations expl.	Dotations excep.	Dotations	Reprises expl.	Reprises excep.	Reprises	Ecart de conversion	Autres mvt	31-déc-21
Provision pour risques clients (a)	37 021	169	6 555	2 750	9 305	(4 056)	(4 519)	(8 575)	40	(59)	37 902
Provisions pour pertes à terminaison sur affaires	399	1	498	-	859	(399)	-	(399)	20	(1)	879
Provisions pour risques sociaux et fiscaux	3 044	-	1 157	2 860	4 016	(1 132)	(847)	(1 979)	17	55	5 154
Provisions pour IDR et retraite complémentaire (cf note 18.2)	36 404	1 899	11 021	-	11 021	(8 103)	(3 567)	(11 669)	25	(103)	37 177
Provisions pour médailles du travail	943	-	489	-	489	(787)	-	(787)	3	-	649
Autres provisions pour risques et charges	804	-	73	30	104	-	-	-	2	(195)	515
Total	78 415	1 868	19 793	5 640	25 734	(14 476)	(8 933)	(23 409)	108	(103)	82 275
dont											
exploitation					19 793			(14 476)			
financier					360			0			
exceptionnel					5 640			(8 933)			
impôts											

17.2 – Engagements de retraite et assimilés

Le rapprochement entre l'engagement global et la provision constatée dans les comptes, compte tenu d'une part de la juste valeur du fonds, et d'autre part des écarts actuariels différés, figure dans le tableau ci-après :

En K€	Valeur actualisée des engagements totaux	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Changement de régime	Coût des services passés différés	Provision constatée
31-déc.-21	75 665	(12 596)	(1 743)	(24 149)	-	37 177
31-déc.-20	51 663	(9 585)	(5 674)	-	-	36 404

La juste valeur des fonds à la clôture est communiquée par les organismes qui gèrent les fonds.

Les mouvements de la provision en 2021 se détaillent comme suit :

En K€	Ouverture	Charge nette	Cotisations versées aux fonds	Variation de périmètre	Autres mouvements (a)	Clôture
31-déc.-21	36 404	5 249	(3 928)	1 498	(2 046)	37 177
31-déc.-20	35 357	4 892	(567)	-	(3 278)	36 404

(a) Les autres mouvements correspondent essentiellement aux indemnités versées, non financées par les fonds.

La charge nette sur l'exercice se détaille comme suit :

En K€	31-déc-21	31-déc-20
Droits acquis	4 731	4 385
Coût financier	274	586
Rendement des fonds	(82)	(114)
Ecart actuariels	171	35
Autres mouvements	155	-
Total	5 249	4 892

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une baisse des engagements de 5,5%.

En revanche, une variation du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur la provision comptabilisée dans les comptes consolidés, compte tenu du fait que les écarts actuariels sont différés par application de la méthode du corridor, à compter de 2019 (cf note 2.15).

17.3 – Actifs et passifs éventuels

Le GIE Ceten APAVE International (ci-après dénommé « APAVE ») dont APAVE NORD OUEST, APAVE SUD EUROPE, APAVE PARISIENNE et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». Suite à de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement revêt un caractère singulier car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme, sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019. Plusieurs audiences ont eu lieu depuis cette date.

La dernière s'est tenue le 10/01/2022 et la prochaine est planifiée pour le 11/04/2022, date à laquelle toutes les parties sont priées de remettre leurs conclusions. Le conseiller de la mise en état a renvoyé l'affaire plusieurs fois en raison des nombreuses conclusions complémentaires.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

L'APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et l'APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières

La ventilation des emprunts, concours bancaires et autres dettes financières est détaillée ci-après :

Endettement brut en K€	31-déc-20	Remboursement	Augmentation	Variation de périmètre	Autres	31-déc-21
Emprunts auprès d'établissements de crédit	42 716	(5 131)	9	1 428	(12 205)	26 817
Emprunt Dettes sénior	-	-	-	-	-	-
Emprunt bancaire investissement	26 222	(8 222)	-	-	-	18 000
Emprunt bancaire croissance externe	31 114	(5 445)	-	-	-	25 669
Prêt Garanti par l'Etat	80 000	(80 000)	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	927	441	75 374	27	1	76 770
Autres dettes financières	3 364	(96)	-	665	(1 603)	2 330
Concours bancaires	3 815	-	-	26	(3 419)	422
Total	188 158	(98 453)	75 383	2 146	(17 226)	150 007

Les autres dettes sont constituées principalement des cotisations-financement.

L'augmentation des « autres emprunts et dettes financières » correspond principalement à des prêts consentis à Apave SA par HOLDAPAVE, pour un montant total de 64 573 K€ (dont intérêts courus 1 082 K€) et à une émission d'obligations convertibles réalisée dans le cadre de la mise en place du FCPE, pour un montant de 11 071 K€.

Les dettes relatives aux contrats de crédits syndiqués (« Club Deal ») mis en place le 25/07/2014, et amendé le 21/05/2015, le 29/07/2016, le 25/10/2017, le 26/07/2019, le 02/03/2020 et le 24/07/2020 sont assujetties à un covenant bancaire.

Ce covenant bancaire correspond au Ratio de Levier (Endettement Financier Net / EBITDA) qui doit être inférieur à 2,0.

Le covenant ne sera pas testé au 31/12/2021, le crédit syndiqué actuel devant être intégralement refinancé par un nouveau crédit syndiqué, avant la fin du 1^{er} semestre 2022 (cf note 26).

18.1 – Echancier de l'endettement financier brut

En K€	Total Emprunts	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et autres dettes	105 916	20 895	84 019	1 002
Concours bancaires créditeurs	422	422	-	-
Prêt garanti par l'Etat	-	-	-	-
Emprunt bancaire croissance externe	25 669	25 669	-	-
Emprunt bancaire investissements	18 000	18 000	-	-
Total Endettement financier brut	150 007	64 986	84 019	1 002

L'essentiel des dettes financières est émis en euros.

18.2 – Endettement financier net

L'endettement financier net est détaillé ci-après :

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Endettement financier brut	(150 007)	(188 158)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	181 456	118 426
Endettement financier net	31 448	(69 732)

Avec la mise en place du Club Deal, il existe des clauses de défaut attachées aux contrats d'emprunts.

18.3 – Taux

Les prêts consentis par HOLDAPAVE à Apave SA (pour un montant total de 63 491 K€) ainsi que l'emprunt obligataire de 11 071€, portent intérêt au taux annuel fixe de 5%. Les autres dettes financières ont été principalement contractées à taux variables (EURIBOR 1M ou 3M principalement).

18.4 – Garanties données liées aux emprunts

Cf note 24.

Note 19 – Impôts différés

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Fiscalité sur déficits reportables	352	405
Engagements de retraite	8 294	9 029
Crédit bail	(1 167)	(1 420)
Juste valeur réévaluation immobilisations	(10 783)	(9 857)
Autres impôts différés	(2 383)	(5 079)
Impôts différés nets	(5 686)	(6 923)
Dont: impôts différés actifs	1 753	2 651
Dont: impôts différés passifs	(7 439)	(9 574)

Il n'existe pas d'impôts différés directement imputés en réserves en 2021 (idem 2020).

Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Dettes fournisseurs	53 237	52 262
Fournisseurs - factures non parvenues	30 278	26 968
Versement à effectuer sur titres de participation	623	424
Dettes fournisseurs et assimilées	84 138	79 654

Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation

en K€	31-déc-21	31-déc-20
Clients créditeurs, acomptes clients	11 064	12 217
Dettes sociales	111 025	90 913
Dettes fiscales	82 500	79 079
Impôts sur les bénéfices	2 533	550
Impôts différés passif	7 439	9 574
Produits constatés d'avance	82 756	73 774
Autres dettes	8 957	7 280
Total autres dettes	306 274	273 387

Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de courte durée (chiffre d'affaires lié aux contrats non clôturés), et aux contrats de longue durée (lorsque la production valorisée à l'avancement est inférieure aux montants déjà facturés. Cf note 2.13.

Note 22 – Effectifs

Les effectifs inscrits du groupe s'élèvent à 13 091 au 31/12/2021 contre 12 312 au 31/12/2020.

Les acquisitions réalisées en 2021 se sont traduites par l'entrée de plus de 300 personnes.

Le tableau ci-dessous ventile les effectifs par entité / pôle en 2021 et 2020 :

	APAVE Parisienne	APAVE Nord- Ouest	APAVE Alsacienne	APAVE Sud Europe	Apave International	APAVE Développement	OSAC	Apave SA	TOTAL
31-déc-21	1 282	2 139	616	3 500	4 411	777	172	194	13 091
31-déc-20	1 236	2 166	613	3 384	4 127	476	164	146	12 312

Note 23 – Engagements hors bilan

23.1 – Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Néant.

23.2 – Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Engagements liés aux dettes financières

Les garanties données liées à des emprunts et concours financiers s'élèvent à correspondent au nantissement de premier rang du compte titre pour les entités juridiques suivantes :

- ✓ Apave Alsacienne SAS : 14.370 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Parisienne SAS : 1.440.468 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Nord-Ouest SAS : 3.157.601 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave Sud Europe SAS : 237.448 actions représentant 100 % du capital social
- ✓ Apave International SAS : 427.209 actions représentant 100 % du capital social

Engagements liés aux instruments dérivés

Il n'existe aucun engagement au 31/12/2021 au titre d'instruments dérivés, idem au 31/12/2020

23.3 – Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

Engagements donnés

Les engagements donnés (avals, cautions bancaires et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 18,6 M€ au 31/12/2021 (19,2 M€ au 31/12/2020).

Les engagements liés à des commandes d'actifs corporels ne sont pas significatifs au 31/12/2021 (idem 2020).

Engagements reçus

Néant au 31/12/2021 (idem 31/12/2020).

Note 24 – Informations sur les parties liées

24.1 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée, car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

24.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice.

24.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ou ayant des dirigeants communs

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice

Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture

- Le groupe suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.
Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union Européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évalués à ce stade.
Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.
- Suite aux démarches engagées en 2021 visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'APAVE SA, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022.
- Le contrat syndiqué en vigueur au 31/12/2021 sera intégralement refinancé avant le 30/06/2022. Le montant de 43,7M€ restant dû au 31/12/2021 sera intégralement remboursé et refinancé par une dette équivalente, dont les caractéristiques seront différentes du contrat syndiqué actuel. Le nouveau contrat syndiqué prévoira également la mise en place d'une ligne de crédit Investissements d'un montant de 150M€, d'une ligne de crédit renouvelable de 50M€ ainsi que d'une ligne de crédit non confirmée de 60M€. Une ligne de crédit refinancement de 50M€ permettra de refinancer les 43,8M€ restant dus au titre du contrat de crédit actuel, ainsi que 6,3M€ au titre de dettes bilatérales contractées dans différentes entités du groupe.

Note 26 – Détail du périmètre

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Unité	Pays	31-déc-21		31-déc-20	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVESA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CETEN APAVE INTERNATIONAL	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE EXPLOITATION France	France	100,00		100,00	
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France	France	100,00		100,00	
APAVE PARISIENNES SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
EEM	France	Absorbée par Apave NDT en 2021		100,00	100,00
APAVE NORD-OUEST SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Barberais	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Lindon	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Olivier	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI les Mouettes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI le Grand Large	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Daunor	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Îton	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ALSACIENNES SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVESUDEUROPE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MONACO	Monaco	99,70	99,70	99,70	99,70
AQUALIS	France	99,40	99,40	99,40	99,40
LLOYD'S REGISTER APAVE	Royaume Uni	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CETAL BLANZAT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CETAL TASSIN	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI LES PINS	France	Liquidée en 2021		100,00	100,00
APAVE DEVELOPPEMENT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPEMEA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVAL	France	100,00	100,00	99,97	99,97
SOPAVIB	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MEDIVA	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE AEROSERVICES	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERSERVICES INSPECTION	France	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE CERTIFICATION	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BVT	France	100,00	100,00	100,00	100,00
ADIAG	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AQUASS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
RSE France	France	100,00	100,00	100,00	100,00
PARC	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC Lab	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Variable	France	100,00	100,00	80,00	80,00
BCS	France	51,00	51,00	51,00	51,00
Blue2BGreen	France	100,00	100,00	75,00	75,00
Akessim	France	100,00	100,00	-	-
Rhexis	France	59,00	59,00	-	-
Opplida Groupe	France	80,00	80,00	-	-
Opplida	France	80,00	80,00	-	-
ICA Consulting	France	100,00	100,00	-	-
Institut Aero Formation	France	100,00	100,00	-	-
Aero Training Center	France	100,00	100,00	-	-
Institut Aero Formation Dom Tom	France	100,00	100,00	-	-
OSAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00

Unité	Pays	31-déc-21		31-déc-20	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE INTERNATIONAL SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
AETS	France	70,41	70,41	70,41	70,41
APAVE Ibérica	Espagne	95,00	95,00	95,00	95,00
CPM APAVE ITALIA	Italie	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE Certification Italia	Italie	98,40	98,40	98,40	100,00
APAVE SEE DOO	Macédoine	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Rope Access	Macédoine	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE BELGIUM S.A.	Belgique	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE Maré	Croatie	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE Vertech	Serbie	88,00	88,00	88,00	88,00
BEEIVIO	MACEDOINE	51,00	51,00	51,00	51,00
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	HONGRIE	100,00	100,00	100,00	100,00
EBTS Dodel	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
Nolten Services	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AAJA Bvp	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AGTS CI GUINEE CONAKRY	Guinée Conakry	100,00	100,00	99,42	100,00
Cete APAVE Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	99,42	99,42	99,42	99,42
APAVE Burkina	Burkina Faso	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE Cameroun	Cameroun	99,77	99,77	99,77	99,77
APAVE Sahel	Sénégal	99,99	99,99	99,99	99,99
AGTS SENEGAL (ex LABOSOL AGTS SA)	Sénégal	98,83	98,83	83,81	83,81
APAVE Mali	Mali	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS Mali	Mali	84,64	84,64	84,64	85,00
ISQ APAVE Angola	Angola	47,00	47,00	47,00	47,00
APAVE Gabon S.A.S	Gabon	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Ghana Technical services	Ghana	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE Indian Ocean	Ile Maurice	100,00	100,00	100,00	100,00
AID Dev.	Ile Maurice	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Madagascar	Madagascar	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE Algérie	Algérie	75,75	75,75	75,75	75,75
APAVE Lybie	Libye	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE Guinée Equatoriale S.A.	Guinée Equatoriale	64,98	64,98	64,98	64,98
GEO L.E.M.	Gabon	79,00	79,00	79,00	79,00
APAVE GHANA INSPECTION	Ghana	89,55	89,55	89,55	90,00
APAVE Tchad	Tchad	100,00	100,00	100,00	100,00
ACT Apave International	Tunisie	50,67	50,67	50,67	50,67
APAVE Liban	Liban	97,50	97,50	97,50	97,50
APAVE Turquie	Turquie	Liquidée en 2021		100,00	100,00
APAVE Qatar	Qatar	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE Middle East	Liban	89,70	89,70	89,70	88,00
APAVE GULF	OMAN	99,00	70,00	99,00	70,00
APAVE Asia-Pacific	Vietnam	99,88	99,50	99,50	99,50
APAVE Malaisie	Malaisie	90,00	90,00	90,00	90,00
APAVE China	Chine	100,00	100,00	99,50	100,00
APAVE Japan	Japon	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE Singapore	Singapour	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE Myanmar	Myanmar	99,50	99,50	99,50	100,00
APAVE ASSESSMENTS INDIA	INDE	100,00	100,00	100,00	100,00
GEECY APAVE PRIVATE	INDE	92,31	92,31	92,31	92,31
Apave Sebru	Brunei	99,90	99,90	99,70	100,00
Apave Borneo	Brunei	49,95	49,95	49,95	50,00
AETS INDIA	INDE	69,71	69,71	69,71	99,00
EUROCONTROL SA	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
EUROCONTROL INTERNATIONAL INSPECTION SERVICES S	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
ECESC SERVICIOS DE INSPECCION MEXICO DE RL DE CV	Mexique	90,00	90,00	90,00	90,00
EC INGENIERIA Y CONSULORIA SAC	Pérou	90,00	90,00	90,00	90,00
EISP QUALIDADE UNIPessoal LDA	Espagne	90,00	90,00	90,00	90,00
Tecno Piemonte	Italie	68,88	70,00	-	-

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Sociétés intégrées proportionnellement		31-déc-21		31-déc-20	
Unité	Pays	% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
CERTIFER SA	France	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER Italia	ITALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
Belgorail	BELGIQUE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER Australia	AUSTRALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER America latina	BRESIL	53,56	48,51	53,56	48,51
CERTIFER China	Chine	54,10	49,00	54,10	49,00
AEBT	Allemagne	54,10	49,00	54,10	49,00
ERC GmbH	Autriche	37,87	34,30	37,87	34,30
SixFoisSept	France	50,00	50,00	-	-
AEBT Suisse	Suisse	54,10	49,00	-	-
HHC DRS BV	Pays-Bas	54,10	49,00	-	-
HHC DRS Deutschland GmbH	Allemagne	54,10	49,00	-	-
LSTI	France	49,00	49,00	-	-
LSTI Worldwide	Irlande	49,00	49,00	-	-

Liste des entités du Groupe Apave consolidées par mise en équivalence

Sociétés mises en équivalence		31-déc-21		31-déc-20	
Unité	Pays	% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
ISQ E-LEARNING	Portugal	35,00	35,00	35,00	35,00
Certifer Algérie	Algérie	37,69	37,69	37,69	48,95

Liste des Etablissements du Groupe Apave

Unité	Pays
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	Emirats Arabe Unis
APAVE INTERNATIONAL MAROC	Maroc
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	Tunisie
Apave Sudeurope Suisse	Suisse
Apave Sudeurope Nouvelle Calédonie	NC
Belgorail Espagne	ESPAGNE

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Nom	Audit des comptes		Autres honoraires	
	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-21	31-déc-20
Arthaud & Associés	681	637	6	-
Mazars	158	116	28	20
Mosselmans & Associés	21	57	-	-
RSA	63	73	-	-
AD Rouen	11	12	-	-
Jean Luc Marty	15	-	-	-
ODYCE NEXIA	40	18	-	-
Alaimo MATTEO	14	16	-	-
BDO	2	29	-	-
Cabinet Fiducia	5	10	-	-
RSM Baker Tilly	11	11	-	-
Consortium 2A	11	11	-	-
DR Moretti	20	-	-	-
Autres Cabinet	106	127	0	-
Total	1 158	1 112	35	20